

ANGY INFOS



Parmi les 110 communes du département qui disposent d'un City stade, Angy est l'une des plus petites à offrir cet équipement aux jeunes et aux moins jeunes.



Près de 5 000 personnes ont assisté au Bouquet provincial.



Réfection totale de la rue Veuve-Robert.

L'ÉDITORIAL DE MME LE MAIRE

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous en cette période si particulière de l'année. Cette tradition est bien sûr l'occasion pour moi de faire le point sur les dossiers et les réalisations que nous avons menés à bien avec toute l'équipe municipale et sur les projets que nous comptons mettre en œuvre durant l'année à venir. Mais c'est avant tout le moment de vous adresser, à vous-même et à tous ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de bonheur et de santé.

Mais revenons un instant sur l'année 2018 et certaines réalisations.

L'éclairage public

Nous avons poursuivi la rénovation de l'éclairage public. Cette opération est prévue sur 4 années. Nous la menons en raison de l'obligation de remplacer toutes les lampes à vapeur de mercure interdites depuis 2015, pour mettre aux normes les boîtes électriques non conformes, et aussi afin de limiter l'impact sur l'environnement et de générer des économies.

Avant le terme de ce programme, nous constatons déjà une réduction de 30 % de notre consommation. La dernière tranche en 2019 concernera la rue de l'Église et les abords de l'église, de sorte que tout l'éclairage du village aura été réhabilité. Ce gros chantier aura coûté 90 720 € subventionnés à 54 % par le SE 60.

Les voiries

Les réfections de la rue du Maire et de la rue Veuve-Robert ont eu lieu pour un montant de 62 700 € subventionné à 35 % par le Département.

La vidéoprotection

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, nous avons profité du soutien du Département pour installer la vidéoprotection à Angy. Cette dépense de 69 000 € a été aidée à hauteur de 30 %. Les gendarmes de la brigade de Mouy se réjouissent de l'appui qu'elles leur apportent dans leurs enquêtes, et les

maires voisins souhaitent disposer de caméras aussi performantes.

L'assainissement

La station des eaux usées de la salle multifonction ne fonctionnait plus correctement : les agents communaux devaient intervenir tous les 15 jours, et si elle était trop bouchée nous devions payer une société spécialisée. Des pompes et des cuves neuves ont remplacées les anciennes, et une ventilation a été aménagée. Cette mise en conformité a coûté plus de 17 000 € subventionnés à 35 % par le Conseil départemental.

La mise en conformité des bâtiments communaux

Le respect des normes incendie (extincteurs dans tous les bâtiments, plans des issues de secours, le désenfumage et la coupole de l'école, etc.) et les mises en conformité pour les réhabilitations et les créations électriques dans les bâtiments communaux publics ou en location ont déjà coûté plus de 142 000 € depuis 2014. Cette dépense importante est obligatoire pour l'intégrité de chacun selon les commissions de sécurité.

Fin 2018, nous avons mandaté une société pour vérifier des équipements comme les buts au stade de football, les jeux dans la cour de l'école, le matériel de la cuisine de la salle multifonction, et nous savons déjà que nous devons intervenir au plus tôt sur certains de ces équipements.

Le City stade

Depuis ce mois de janvier, notre City stade est opérationnel. Cela faisait plusieurs années que nous réclamions au Département de créer cette structure pour que nos jeunes puissent s'amuser dans un lieu sécurisé. Après avoir déterminé le site le mieux adapté avec les services départementaux, il a été réalisé par trois entreprises. Le coût de 100 000 € a été subventionné à 75 %. Une inauguration officielle aura lieu au printemps avec Nadège Lefèvre, Présidente du Conseil départe-



mental. En attendant, les jeunes se le seront accaparés, et nous leur demandons de prendre soin de ce nouvel espace de loisirs.

Le Plan local d'urbanisme (PLU)

C'est l'un des dossiers les plus lourds que nous ayons eu à traiter depuis notre arrivée en 2014. La loi ALUR prévoyant la caducité des Plans d'occupation des sols (POS) au 31 décembre 2015, la municipalité a commencé dès avant à travailler sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme chargé de réglementer l'utilisation des parcelles du territoire pour les 20 ans à venir.

Une commission PLU a été constituée. Elle a dû composer en fonction des règles d'autres documents, le Schéma de Cohérence du Territoire (SCOT) de la Thelloise, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (SAGE), le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Plan Régional de l'Agriculture Durable et le Plan Pluriannuel Régional du Développement Forestier !

ÉDITORIAL / Suite

La municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal. Ils s'articulent autour de trois grands axes :

- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti garant de la qualité du cadre de vie à Angy ;
- Proposer un développement urbain cohérent et maîtrisé en conservant le caractère rural du village ;
- Conforter les activités agricoles et économiques de la commune et valoriser les potentiels du territoire.

Deux réunions de concertation avec les habitants ont eu lieu. Et c'est lors du conseil municipal du 10 décembre 2018 que le projet de PLU a été arrêté. Actuellement et pendant trois mois, il est examiné par les Personnes Publiques Associées, les communes voisines et les intercommunalités intéressées. Ces entités livreront leur avis, puis un commissaire-enquêteur viendra en mairie recueillir vos observations pendant 30 jours. Il rédigera un rapport avec ses éventuelles préconisations. Des modifications mineures pourront ainsi être effectuées avant que le PLU d'Angy ne soit approuvé par le Préfet.

L'ambition de notre PLU est de garder notre ruralité, sans HLM et sans lotissements. Seule concession pour un renouvellement modéré de la population : pour autant que les propriétaires de ces parcelles le souhaitent, 47 constructions pourraient combler les « dents creuses » d'Angy d'ici à 2030. Nous voulons favoriser notre cadre de vie en conservant nos zones agricoles, forestières et végétales aux abords des étangs.

Cet important et long travail accompli par les élus aura mobilisé beaucoup de leur temps. La dépense s'élève à 28 285 € financés à parts égales par la commune et le Département, et 22 320 € pour le SAGE subventionnés à 80 % par l'Agence de bassin Seine-Normandie.

Comme vous pouvez le vérifier, le programme que nous vous avons proposé en 2014 sera entièrement réalisé au terme du mandat puisque 19 de nos 20 projets sont déjà concrétisés, le dernier concernant la réfection des trottoirs de la rue Roger-Salengro prévue cette année.

Vous constaterez que nous élaborons la plupart de nos dossiers avec des demandes de subventions, et j'en profite pour remercier vivement Mme Nadège Lefèvre ainsi que M. Olivier Paccard et Mme Anne Fumery pour le soutien capital qu'ils nous accordent à travers le Conseil départemental.

Le ramassage des déchets désormais payant

Je vous ai parlé des bonnes nouvelles. Il y en a malheureusement de mauvaises. Je commencerai par la taxe sur les ordures ménagères.

En effet, avec la loi NOTRe, notre communauté de communes « Pays de Thelle » a dû fusionner avec celle de « La Ruraloise » en janvier 2017. Difficile de s'associer à une structure dont le fonctionnement est différent et de faire converger les mêmes visions. Ainsi, jusqu'alors, les contribuables du Pays de Thelle ne payaient pas de taxe d'ordures ménagères, alors que ceux de la Ruraloise s'acquittaient d'une redevance.

Lorsque le 11 octobre 2018 le président de la Thelloise, Jean-François Mancel, a demandé pour harmoniser

les deux structures de mettre en place une taxe fixée à 5,58 % du foncier bâti (soit 90 à 120 € par foyer et par an), seulement trois autres maires ont avec moi refusé. Mais la majorité a accepté ce reniement, car il avait été prévu de ne pas toucher à la gratuité du ramassage des déchets avant les élections municipales de 2020.

Il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget d'une ville. L'Etat a d'abord supprimé les « réserves parlementaires », ces subventions versées par députés et sénateurs aux communes et aux associations. Il a aussi réduit considérablement son aide annuelle, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : à Angy, elle a chuté de 57 % en 4 ans, passant de 97 551 € en 2014 à 41 956 € en 2018 !

A présent, c'est la taxe d'habitation, notre dernière grande ressource, qui est visée. Cette taxe est encaissée par la ville et la Thelloise. Elle contribue au financement des services rendus aux habitants, aux équipements collectifs, etc. Elle est calculée sur la valeur cadastrale de votre logement. Chaque année, la commune augmente son taux de 2 % - auquel s'ajoute la revalorisation des bases par l'Etat d'environ 1 % - ce qui représente 3 à 4 € de plus par foyer et par an. La taxe d'habitation a ainsi rapporté 154 584 € à Angy en 2018. Cela nous permet de maintenir les services à la population (comme la cantine et le périscolaire que nous avons mis en place) et réaliser les travaux indispensables (réfection des rues et du patrimoine, etc.).

A ce jour, les collectivités sont dans le flou avec la réforme du Président de la République qui a certifié que d'ici à 2020, 4 français sur 5 ne paieraient plus cette taxe. Une compensation est promise, mais les mesures de son application ne seront pas connues avant ce printemps. Aussi bien sur le montant que sur la façon dont sera calculée cette contrepartie.



ÉDITORIAL / Suite



Heureusement, tout n'est pas sombre, et nous avons connu de beaux événements cette année :

- ▶ Le Bouquet Provincial qui a fait d'Angy la capitale du tir à l'arc et a attiré plus de 5 000 visiteurs et de nombreuses personnalités ;
- ▶ La fête du patrimoine durant laquelle nous avons retracé toute l'histoire des fêtes communales ;
- ▶ Le jardin pédagogique et partagé qui a vu le jour avec l'arrivée d'animaux pendant quelque temps pour l'écopâturage et qu'il va falloir faire vivre avec de nouvelles activités ;
- ▶ Le Téléthon organisé par la moitié des associations locales et qui a remporté un vif succès, surtout le dîner-spectacle, en rapportant plus de 3 400 € ;
- ▶ La fête communale avec son feu d'artifice, sa course et son défilé qui ont été une réussite ;
- ▶ Le 1^{er} salon des Autoentrepreneurs où des dirigeants locaux ont exposé leurs réalisations et leur savoir-faire ;
- ▶ Le goûter dansant et chantant offert avec un colis ou un chèque cadeau à nos anciens par le CCAS ;
- ▶ Le séjour en classe de neige dont 34 élèves de l'école communale ont bénéficié ces derniers jours grâce au financement par la commune d'une somme de plus de 28 000 €, et je remercie d'ailleurs les institutrices qui les ont encadrés.

Je ne peux pas citer tous les rendez-vous qui ont eu lieu en 2018 grâce auxquels chacun a pu satisfaire ses

envies et ses curiosités. A cet égard, je veux remercier tous les acteurs, responsables d'associations, adhérents, bénévoles, pour leur dynamisme à égayer le quotidien des Angylois.

En 2019, d'autres rencontres nous attendent, la fête communale, les brocantes du football et du comité des fêtes, le marché aux fleurs de l'APE, la journée des associations, le 2^e salon des autoentrepreneurs élargi aux TPE, PME et VDI du secteur d'Angy, etc. Et il y aura des nouveautés, comme le **1^{er} salon des jeux** organisé par le CJRA, un week-end d'animations autour du **75^e anniversaire de la libération d'Angy** par le Souvenir français, et des ateliers au jardin pédagogique.

Avec mon équipe municipale, nous projetons cette année la mise en place de **nouvelles caméras de vidéoprotection au stade et à côté de l'église** pour faire cesser vols et dégradations, **l'aménagement des trottoirs rue Roger-Salengro** dès la fin des travaux d'assainissement, **la réfection de la cour de l'école** avec un revêtement adapté à l'aire de jeux remplaçant le sable, et sur 2019-2020 **la reprise totale de la voirie de la rue de l'Eglise**. Nous devons répartir ce dernier dossier sur deux budgets car le montant est proche de 170 000 €.

Pour couper court aux ragots et aux « infox », nous continuerons à vous informer dans la plus grande transparence avec nos journaux municipaux, notre panneau électronique et nos panneaux d'affichage, et aussi par le site officiel de notre commune (www.mairieangy.fr). Les informations que vous y trouvez sont fiables car elles reprennent tous les dossiers municipaux régis par les différents codes (urbanisme, finances, environnement, etc.) et par les textes de lois administratives et réglementaires.

Je tiens à remercier tous les employés communaux qui œuvrent chaque jour pour assurer le service public avec compétence : les agents

du service Enfance-Jeunesse, des services techniques et des services administratifs sont à votre écoute pour répondre à vos demandes et soutenir vos actions. Ils font d'Angy un village dynamique dont on parle de plus en plus comme le prouvent les citations dans la presse qui ont doublé en quatre ans. Je les remercie personnellement pour toute l'aide qu'ils apportent aussi aux élus avec leur professionnalisme.

Enfin, c'est l'action des élus qui m'entourent que je tiens à saluer. Merci à mes 2 adjoints et aux conseillers municipaux qui m'ont toujours fait confiance, ceux qui s'impliquent à la mesure de leur disponibilité au sein des diverses commissions pour faire aboutir avec cohérence toutes nos réalisations depuis 5 ans.

C'est pour chacun d'entre nous un engagement ponctionné sur notre vie personnelle ou professionnelle. Merci à vous pour ce dynamisme encore intact, pour votre motivation et votre implication à mes côtés.

C'est ce qui permet à Angy de conforter son histoire et de préparer au mieux son avenir. Cette action commune, cet investissement de tous pour le bien-être de chacun, et non pour son petit intérêt personnel, font d'Angy un village où il fait bon vivre. ■



Marie-Chantal NOURY
Maire d'ANGY

LES FINANCES COMMUNALES

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Si l'exercice budgétaire 2018 permet de poursuivre une dynamique d'investissement majoritairement autofinancée (donc sans recours à l'emprunt), il est aussi le témoin du désengagement de l'Etat avec la diminution sans précédent de la DGF. Le budget communal s'emploie en fait à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien de la qualité des services de proximité, tout en poursuivant les investissements pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Ainsi, depuis 2014, la majorité municipale a décidé de poursuivre son objectif de stabilité des taux d'imposition en restant sur une évolution du pourcentage raisonnable de 2 %, soit 3 à 4 € de plus par an par foyer. Sachez par ailleurs que nous devons toujours attendre l'accord écrit du Conseil régional ou du Conseil départemental qui nous subventionnent avant de pouvoir lancer des travaux. Cette aide ne nous est versée qu'au terme du chantier après que nous ayons fourni les factures correspondantes, ce qui peut prendre plusieurs mois.

En 2019 nous poursuivrons la baisse des dépenses notamment en eau, énergie-électricité et chauffage. Nous renégocierons des contrats afin d'obtenir de meilleurs prix (photocopieurs de la mairie, de l'école, du service Jeunesse, etc.). Nous aurons recours à des centrales d'achats moins coûteuses pour acquérir les fournitures scolaires et administratives ainsi que les produits d'entretien. Pour sa part, le personnel communal est sensibilisé afin de modérer les dépenses et éviter le gaspillage, car nous vivons des moments difficiles et l'avenir financier de nos communes est incertain.

Je termine en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2019 à vous et à vos proches.



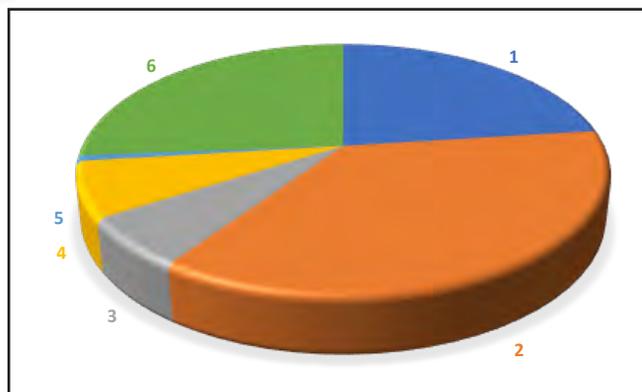
Alain MARTIN
1^{er} adjoint au maire

BUDGET 2018

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES PRÉVUES : 1 259 720 €

1. Charges à caractère général :	270 625 €
2. Charges de personnel :	430 193 €
3. Opérations d'ordre entre sections :	75 000 €
4. Autres charges de gestion courante :	83 878 €
5. Charges financières :	8 423 €
6. Charges exceptionnelles :	308 826 €

RÉALISÉ : 1 176 945 € ; RESTE : 82 775 €

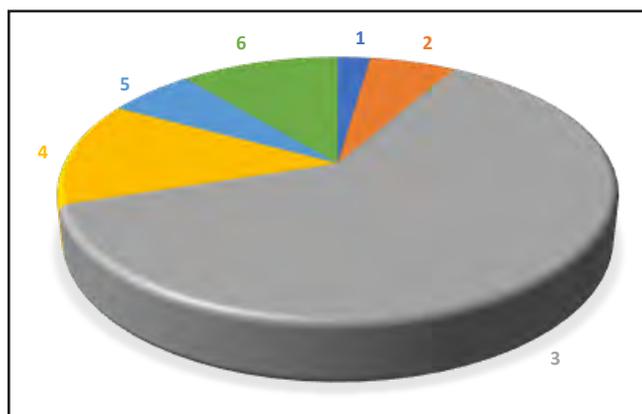


FONCTIONNEMENT - RECETTES PRÉVUES : 1 259 720 €

1. Atténuation de charges :	21 274 €
2. Produits de services :	55 774 €
3. Impôts et taxes :	577 356 €
4. Dotations et participations :	120 137 €
5. Autres produits de gestion courante :	56 536 €
6. Produits exceptionnels :	103 309 €

RÉALISÉ : 934 392 € ; RESTE : 325 328 €

REPORT 2017 : + 363 216,80 € ; SOIT + 120 663,80 €



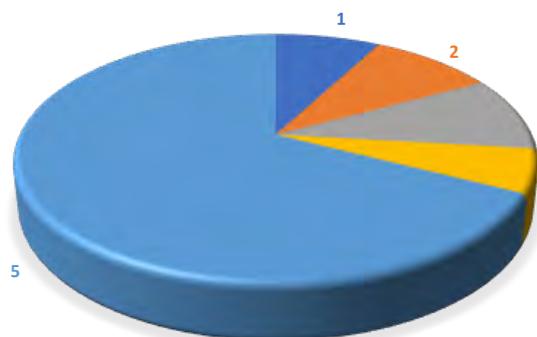
LES FINANCES COMMUNALES

BUDGET 2018

INVESTISSEMENT - DÉPENSES PRÉVUES : 331 660 €

1. Dotation, fonds divers, réserves :	20 971 €
2. Subventions d'investissement :	24 997 €
3. Remboursement d'emprunt :	25 920 €
4. Immobilisations incorporelles :	15 194 €
5. Immobilisations corporelles :	181 034 €

RÉALISÉ : 268 116 € ; RESTE : 63 544 €

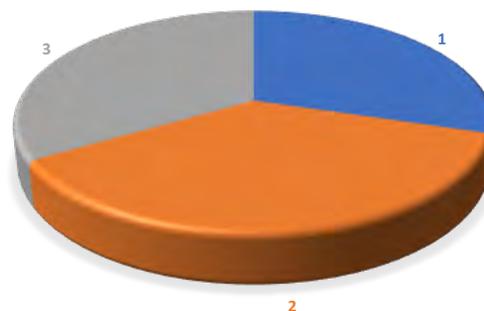


INVESTISSEMENT - RECETTES PRÉVUES : 331 660 €

1. Opérations d'ordre entre sections :	75 000 €
2. Dotations, fonds divers, réserves :	92 830 €
3. Subventions d'investissement :	84 547 €

RÉALISÉ : 252 377 € ; RESTE : 79 283 €

REPORT 2017 : + 29 088,54 € ; SOIT + 13 349,54 €



TRAVAUX ET ACHATS EFFECTUÉS EN 2018

■ Illuminations de Noël dernière tranche :	1 091 €
■ Préparation du City stade :	26 000 €
■ Caméras de vidéoprotection :	68 969 €
■ Réfection rue du Maire :	21 081 €
■ Logiciel Enfance :	2 682 €
■ Éclairage public 3 ^e tranche :	8 609 €
■ Réfection de la rue Veuve-Robert :	54 121 €
■ Station des eaux usées en mairie :	19 344 €
■ Clôture du stade :	7 820 €

AIDE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

■ Subventions aux associations en 2018 :	28 080 €
--	----------

Tous les présidents d'associations d'Angy - sans exception - ont reçu un dossier de demande de subvention et de mise à disposition de salles communales à retourner avant le 15 décembre 2018 accompagné d'un courrier les invitant à remettre avant le 1^{er} décembre un texte et des photos pour parution dans le Angy Infos de janvier 2019. Une tolérance a été accordée jusqu'à mi-janvier.

TRAVAUX ET ACHATS PRÉVUS EN 2019

▶ Changement de portes et de fenêtres à l'école communale :	32 033 €
▶ Installation de 6 caméras de vidéoprotection supplémentaires :	12 393 €
▶ Nouvelle tranche de mise aux normes accessibilité handicapés :	27 379 €
▶ Aménagement des trottoirs de la rue Roger-Salengro :	34 232 €
▶ Pose d'un revêtement de sol sécurisé pour remplacer le sable à l'aire de jeux de l'école primaire :	22 806 €
▶ Réfection totale de la rue de l'Eglise (chaussée et trottoirs) :	170 983 €
▶ Éclairage public 4 ^e et dernière tranche :	15 000 €
▶ Matériel de chauffage à l'église :	3 583 €
▶ Matériel de sonorisation :	1 500 €
▶ Restauration de trois tableaux à l'église :	13 110 €
▶ Restauration de vitraux à l'église en deux tranches :	21 784 €

AFFAIRES SCOLAIRES

Le 3 septembre 2018 au matin, les petits Angylois ont repris le chemin de l'école. Certains avec joie, contents de retrouver leurs copains et peut-être de s'en faire de nouveaux, d'autres en regrettant les vacances et avec un peu d'appréhension pour les nouveaux élèves. Cette année, ils sont un petit peu moins nombreux, 105 contre 119 la saison scolaire précédente. Côté enseignantes, pas de changement. Nos professeurs des écoles étaient au rendez-vous, et Caroline Ralu était contente de reprendre sa classe à temps plein cette année.

Les 34 enfants des classes de CM 1 et CM 2, accompagnés par leurs institutrices Guillemette Henck et Odile Radereau, sont partis en classe de neige du 18 au 26 janvier derniers au chalet « Le Cheinex », à Saint-Paul-en-Chablais (Haute-Savoie). Comme d'habitude, leur séjour, représentant une dépense totale de 28 820 €, a été pris en charge par la municipalité à hauteur de 26 714 € avec une subvention du Conseil départemental.

Durant l'été dernier, il n'y avait pas de gros travaux programmés dans les locaux de l'école communale, mais des interventions d'entretien courant ont été assurées pour améliorer le bien-être de tous ses utilisateurs.

Je termine en vous souhaitant que 2019 réalise vos vœux et vous apporte le bonheur.



Patricia CALLARD
2^e adjointe au maire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Au cœur de la cohésion sociale du village, le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angy fonctionne avec son propre budget qui s'est élevé à 12 649 € en 2018. Il est alimenté par une subvention de la commune de 6 000 €, des dons et des legs d'Angylois ainsi que la participation des usagers aux services.

Le CCAS accueille, informe et oriente les Angylois touchés par un problème familial, social ou financier. Son activité est dirigée vers les personnes âgées, les familles en difficulté, l'insertion sociale et la lutte contre les exclusions.

Doté d'un conseil d'administration présidé par le Maire et composé d'autant d'élus que de représentants

d'associations à vocation sociale, il s'occupe des secours d'urgence. A Angy, ses membres remettent lors d'un goûter récréatif un colis de Noël ou un chèque cadeau de 32 € aux plus de 65 ans qui étaient 239 en 2018.

Le CCAS dépose une gerbe sur la tombe des Angylois décédés dans l'année. Il tient à jour un registre des personnes âgées et handicapées pour pouvoir les contacter en cas de fortes chaleurs ou de grands froids. Pour le portage des repas à domicile, le CCAS a sélectionné 4 prestataires dont il tient les coordonnées à la disposition des personnes intéressées. Au titre des Restos du cœur, des Angylois ont profité de 300 repas en hiver, 48 repas en été dernier et 2 bébés ont été pris en charge.

Tout Angylois en difficulté sociale quelle que soit sa problématique peut s'adresser au CCAS. Un rendez-vous lui sera fixé afin d'évaluer sa situation et apporter la réponse la mieux adaptée. Vous pou-

vez écrire au CCAS, mairie, 4 place Henri-Barbusse, 60250 Angy, téléphoner au 03.44.56.53.25 ou envoyer un e-mail à contact@mairieangy.fr.

Tous les membres du CCAS vous souhaitent une bonne santé pour 2019. ■

Bulletin municipal d'ANGY

Mairie, 4, place Henri-Barbusse
60250 ANGY

Directeur de publication :

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation :

Mairie d'ANGY

Impression :

SMI à Clermont

Tirages :

650 exemplaires

Diffusion :

janvier 2019



L'ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE

LE CALENDRIER SCOLAIRE

Périodes	Vacances
Hiver	Du vendredi 8 février 2019 au lundi 25 février 2019
Printemps	Du vendredi 5 avril 2019 au lundi 23 avril 2019
Été	À partir du vendredi 5 juillet 2019
Semaine aménagée : pas de classe vendredi 31 mai 2019	

En cette rentrée 2018, l'école scolarise 105 élèves :

- 22 Petites et Moyennes Sections avec Mme Caroline RALU et Mme Amélie LENOIR remplaçant Mme Mireille GILLET (ATSEM)
- 23 Grandes Sections et CE 2 avec Mme Aurélie DUFOUR-HOËPPE (directrice) et Mme Clémence DEMOLIN
- 21 CP/CE 1 avec Mme Marie-José CASTEL
- 18 CM 1 avec Mme Guillemette HENCK
- 21 CM 2 avec Mme Odile RADEREAU

Rentrée scolaire 2019

Date des inscriptions des enfants nés en 2016 et pré-inscriptions pour ceux nés en 2017 :

- VENDREDI 1^{ER} MARS 2019
de 9 heures à 12 heures
- VENDREDI 8 MARS 2019
de 13 h 30 à 16 h 30

Venir à l'école avec le livret de famille et le carnet de santé.

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Du 18 au 26 janvier 2019 : classe de neige des CM 1 et CM 2
- Mardi 2 avril : journée Tennis
- Vendredi 5 avril : Carnaval
- Vendredi 26 avril : soirée Zumba organisée par l'APE
- Samedi 4 mai : marché aux fleurs et aux produits locaux organisé par l'APE
- Vendredi 28 juin : journée Football
- Samedi 29 juin : spectacle et kermesse de l'école

L'ÉCOLE COMMUNALE / Suite

Durant l'année 2017-2018, l'école a eu pour projet d'étudier les contes.
Toute l'année, des contes traditionnels d'ici et d'ailleurs ont été étudiés dans les classes.
Le spectacle et la sortie de fin d'année nous ont permis de clôturer ce thème.

LE PROJET 2017-2018



Les élèves, leurs enseignantes et des parents accompagnateurs ont pu découvrir le château de Breteuil, site magnifique consacré aux contes. Nous avons pu visiter le château, le jardin et les saynètes en grandeur nature de contes. Des conteuses ont raconté des histoires et les élèves ont terminé la journée par l'aire de jeux du château.



LES PROJETS 2018-2019

Cette année scolaire sera riche de projets également avec :

- . La classe de neige des CM 1 - CM 2 ;
- . La participation de l'école à la création du jardin pédagogique ;
- . Défi Recylum pour les CM 1 - CM 2 ;
- . Participation à l'opération Piles Solidaires pour les Grande Section - CE 2 ;
- . Un projet sur l'Oise pour les élèves de la Grande Section à CM 2.



BEAUVAIS



Les enseignantes souhaitent faire découvrir aux élèves leur patrimoine local.

Au programme :

- . Visite de trois villes isariennes, Beauvais, Senlis, Compiègne ;
- . Découvertes d'artistes ;
- . Découverte des paysages de l'Oise, de l'architecture, des matériaux, du patrimoine industriel, etc.

En septembre 2018, visite de la ville pour les CE 2, CM 1 et CM 2.

LE SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Composé de trois animateurs, Perrine, Stéphanie et Alexandre, le service Enfance-Jeunesse reçoit ponctuellement et en fonction des besoins le renfort de vacataires. Il intervient dans divers domaines pour les enfants âgés de 3 à 12 ans.



▲ **Le périscolaire** fonctionne de 7 heures à 8 h 20 puis de 16 heures à 18 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Pour un réveil en douceur, le matin est consacré aux jeux de société ; un goûter est pris à 16 heures avant les activités, et les anniversaires ne sont pas oubliés. Jusqu'à une vingtaine d'enfants par jour en profitent.



▲ **La cantine**, ouverte en septembre 2014, séduit toujours autant les familles. Entre janvier et décembre 2018, plus de 7 500 repas ont été servis dans la salle multifonction.



▲ **Le mercredi loisirs** se déroule en période scolaire de 7 h 30 à 18 heures. Les enfants pratiquent des activités manuelles, du sport, de la motricité et des jeux.



▲ **Les repas intergénérationnels** ont été institués en 2018. Ils permettent aux enfants fréquentant la cantine le mercredi de déjeuner périodiquement avec des adhérents du club Détente et amitié. La participation est croissante puisqu'il y avait une trentaine de convives le 7 novembre.



▲ **Le centre de loisirs de juillet** s'étale sur quatre semaines. Très fréquenté,

il s'articule autour d'un thème par semaine avec en point d'orgue une sortie. L'été dernier, les enfants se sont rendus à la Cité des Sciences à Paris, au Plan d'eau du Canada à Beauvais, à la cité médiévale de Provins (Seine-et-Marne) pour un spectacle d'aigles, et à la ferme « Les Quatre saisons » de Chevrières. Une veillée a été organisée pour les plus grands.



▲ Pendant les vacances scolaires, le **centre de loisirs** propose une semaine d'animations autour d'un thème avec une sortie. En avril 2018, les enfants ont partagé un repas avec « Ours noir » qui leur a présenté la culture amérindienne, et ils ont passé une journée à la Mer de sable à Ermenon-



ville. En octobre, ils ont découvert les animaux du zoo de Thoiry (Yvelines). Et en février prochain, c'est le thème du cirque qui aura pour mission d'orienter leurs activités.

LE SERVICE JEUNESSE / Suite

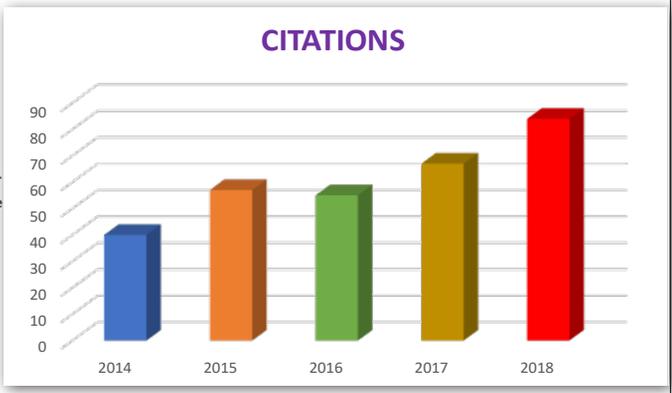
De septembre à novembre, les enfants ont rendu régulièrement visite aux animaux du jardin pédagogique pour les promener, les nourrir et les brosser. ►



▲ Enfin, un repas de Noël leur a été réservé avec le passage du vénérable Vieillard qui leur a distribué des cadeaux après avoir partagé un repas festif. ■

ANGY DANS LA PRESSE

Depuis ces dernières années, la commune est de plus en plus fréquemment l'objet d'articles de presse qui relatent les manifestations ou les diverses réalisations. Le nombre de citations a ainsi plus que doublé en quatre ans, passant de 40 en 8 mois en 2014 à 84 l'an dernier. Il est vrai que l'organisation du Bouquet provincial par la 2^e compagnie d'arc La Flèche au vent a intéressé de nombreux médias. ■



État civil 2018

- Naissances**
- Lina Durtette
 - Niska Leroy
- Mariages**
- Estelle Thomas et Luis Mendes Bezerra
 - Maureen Ricoul et Benjamin Mallet
 - Louise Arnould et Maxime Dubus
- Décès**
- Jean Vanhaelewyn
 - Denis Guilluy
 - Ginette Letourneur
 - Jacques Renand
 - Marie-Cécile Etori
 - Jean-Raymond Marlart
 - Maurice Baras
 - Jean-Claude Courbe
 - Jean Santune
 - Daniel Charpentier
 - Marie-Louise Mercier
 - Lucette Tallon
 - Denise Crucifix
 - Maud Coste

LES AGENTS MUNICIPAUX

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Agents d'entretien :

- 1 Catherine Cauet
- 3 Isabelle Lefèvre
- 4 Amélie Lenoir

Cantine + agent d'entretien :

- 2 Laura Do Nascimento

Services administratifs :

- 5 Delphine Chauvart
- 6 Lysiane Coyot (responsable)

Service Enfance-Jeunesse :

- 7 Perrine Jabin (responsable)
- 8 Stéphanie Dubourget
- 9 Alexandre Adoux (+ ASVP)

Services techniques :

- 10 Eric Rouyère
- 11 Carlos Da Silva (responsable)
- 12 Cédric Rouyère

MAIRIE PRATIQUE

Mairie : 4, place Henri-Barbusse
60250 ANGY

Tél. : 03.44.56.53.25 ou
09.72.47.69.86

Fax. : 03.44.56.86.20

Courriel : contact@mairieangy.fr

Ouverture de la mairie au public :
les lundis, mercredis et vendredis,
de 10 heures à 12 heures et de 15
heures à 18 heures ; les mardis et
jeudis de 10 heures à 12 heures.

Vous pouvez contacter
directement les services :

Service Etat civil : 09.72.47.69.86

Service administratif :
09.72.47.69.81

Service locations de salles :
09.72.47.69.86

Service Enfance-Jeunesse :
09.72.47.69.88

Adjoins au maire : 09.72.47.69.87

Permanences des élus :

Mme le Maire, **Marie-Chantal
NOURY**, reçoit sur rendez-vous.

Le 1^{er} adjoint, chargé des finances,
Alain MARTIN, reçoit sur rendez-
vous.

La 2^e adjointe, chargée des
affaires scolaires et périscolaires,
Patricia CALLARD, reçoit sur
rendez-vous.

Site Internet : www.mairieangy.fr

LES RENDEZ-VOUS

Du lundi 21 janvier au vendredi 28 mars : travaux d'installation de l'assainissement collectif route de Clermont. Mise en place d'une déviation.

Mardi 29 janvier : cérémonie des vœux du Maire, à 19 heures, salle multifonction. Bilan de l'année 2018 et projets pour 2019. Ouvert à tous.

Du lundi 11 au vendredi 15 février : centre de loisirs sur le thème du cirque. Renseignements au 09.72.47.69.88.

Dimanche 17 février : à 12 h 30, salle multifonction, paëlla du Souvenir français pour financer les animations du 75^e anniversaire de la libération d'Angy.

Mardi 5 mars : dans l'après-midi, Mardi-gras avec le comité des fêtes.

Du samedi 30 mars au vendredi 28 juin : travaux d'installation de l'assainissement collectif rue Roger-Salengro. Mise en place d'une déviation.

Samedi 20 et dimanche 21 avril : 1^{er} Salon des Jeux d'Angy salle multifonction. Tournois de Magic et de belote, animations, stands, démonstrations. Gratuit.

Dimanche 28 avril : brocante du comité des fêtes place Henri-Barbusse.

Samedi 4 mai : marché aux fleurs de l'APE dans la cour de l'école.

Mercredi 8 mai : cérémonie patriotique au monument aux morts. Rassemblement à 11 h 45, devant la salle multifonction.

Site officiel de la mairie

Créé en janvier 2015, le site officiel de la mairie d'Angy (www.mairieangy.fr) sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations pratiques que vous recherchez (mairie, commune, enfants, associations, actualités, agenda) a franchi le cap des 72 000 visiteurs. Il attire aujourd'hui 80 internautes par jour. ■

Nous sommes 1 199 Angylois

Effectué par Stéphanie Dubourget et Sandrine Nicolaudie du 18 janvier au 17 février 2018, le recensement de la population d'Angy a constaté la présence de 1 199 habitants, soit une démographie quasi stable. ■

Urbanisme en 2018

Types de demandes :

- ▶ Permis de construire : 7
- ▶ Déclarations préalables pour des travaux : 23
- ▶ Certificats d'urbanisme : 30
- ▶ Permis de démolir : 0

RÈGLES DE CIVISME

La qualité de vie à Angy, si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre nous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou tout simplement de bon sens. En voici quelques-unes.

■ **Attention au bruit.** Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses, scies mécaniques) sont sources de nuisances sonores et réglementés par un arrêté préfectoral. Ils sont autorisés la semaine de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30, les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. Sont aussi considérés comme bruit de voisinage les cris d'animaux et surtout les aboiements de chiens.

■ **Halte aux déjections canines.** Propriétaires de chiens, pensez à tenir votre animal en laisse et à ne pas le laisser faire ses besoins sur la voie publique, les trottoirs, les espaces

verts, c'est du simple savoir-vivre. Ramassez les déjections de votre animal avec un sac plastique (article 632-1 du code pénal, contravention de 2^e classe jusqu'à 150 €).

■ **Entretien des abords de votre habitation et des trottoirs.** Chaque Angylois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété, et en particulier de la végétation sortant de son jardin afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes. Par temps de neige et de verglas, les propriétaires sont tenus de balayer la neige devant leur maison (article L 2212-2 du CGCT).

■ **Déchets au cimetière.** Les résidus d'origine végétale sont à jeter dans le composteur. Un aménagement est disponible afin d'y placer les pots et les jardinières en terre, et une poubelle reçoit déchets et pots en plastique, fleurs artificielles et emballages.

■ **Brûlage.** Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit sur tout le territoire de la commune.

■ **Circulation.** Les automobilistes doivent se rappeler qu'ils sont de temps en temps des piétons et que

nos enfants peuvent être mis en danger par une conduite irresponsable. Respectez les limitations de vitesse, arrêtez-vous aux STOP et ne déportez pas votre véhicule pour passer au milieu des ralentisseurs.

■ **Stationnement.** Tout automobiliste est tenu de se garer uniquement aux endroits prévus à cet effet. Il doit veiller à ne pas encombrer les trottoirs pour permettre une libre circulation des poussettes et des personnes, et laisser un libre accès aux garages. Il est interdit de se garer sur les espaces verts. Privilégiez le stationnement de votre véhicule dans votre cour si vous en disposez. En outre, rappelons qu'il est interdit de se garer devant les barrières installées à l'entrée de l'école communale en application du plan Vigipirate. ■

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE

Les élus se sont réunis le jeudi 20 septembre 2018 à 19 heures. Guillaume Leguay est désigné secrétaire de séance.

Avant l'examen du premier dossier à l'ordre du jour, Patrice Crépy se lève et intervient sans demander la parole. Il brandit une feuille de papier, dont il a eu copie par une secrétaire de la sous-préfecture de Clermont, et clame que le maire et la secrétaire de mairie ont rédigé « *une fausse délibération* », selon ses propres paroles. Vérification faite, Marie-Chantal Noury, le Maire, invite M^e Bellanger, l'huissier de justice présent, à noter ces accusations diffamatoires, car il ne s'agit que d'un brouillon de délibération qui avait été envoyé en sous-préfecture pour recueillir son avis sur la formulation employée et qui n'a naturellement pas été utilisé.



. Transfert de compétence à la Thelloise. A l'unanimité, le conseil accepte de mettre les biens meubles et immeubles à la disposition de la Thelloise dans le cadre du transfert par arrêté préfectoral de la compétence « Assainissement » à la communauté de communes Thelloise avec effet au 1^{er} janvier 2018.

. Décisions modificatives. A l'unanimité, le conseil accepte dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » à la Thelloise d'enregistrer en investissement une recette de 21 390,54 € ainsi qu'une dépense de 20 971,04 €, et en fonctionnement une recette de 298 103,80 € et une dépense équivalente.

. Subvention à l'association Envol. A l'unanimité, le conseil accepte d'allouer une subvention de 30 € à l'association Envol sur proposition du maire. Le 2 mars 2018, un agent communal avait récupéré sur le ter-

ritoire de la commune une chouette hulotte blessée. Celle-ci avait été confiée à cette association qui a pour mission de soigner puis relâcher les oiseaux et petits mammifères qui lui sont remis. La subvention compensera les frais payés par Envol qui a relâché la chouette rétablie avec d'autres animaux le 14 juillet 2018, à Bailleul-sur-Thérain en présence du maire d'Angy, au terme de son assemblée générale.

. Indemnité de logement des instituteurs. A l'unanimité, le conseil accepte le taux de revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs par l'Etat de 1,36 % (évolution de l'indice des prix hors tabac). En 2017, la recette perçue par la commune était de 2 808 €.

. Tarifs de la cantine et du centre de loisirs. A l'unanimité, après la réunion de la commission « Scolaire, périscolaire, cantine et centre de loisirs », le conseil suit la proposition du maire

d'abord d'appliquer à nouveau aux familles le barème 5 de la CAF pour les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement (périodes scolaires et vacances scolaires) à compter du 1^{er} septembre 2018, et ensuite de maintenir le coût du repas à la cantine à 4,50 € (3,30 € pour le repas et 1,20 € pour l'encadrement).

. Compétence « Transports » de la Thelloise. A la majorité (vote contre de Pascal Rouyère, abstentions d'Alain Martin avec pouvoir de Philippe Gillet, Kathia Hembert avec pouvoir d'Alexandra Bosquet, Patrice Crépy et Manuel Boutigny), le conseil suit la proposition du maire de ne pas approuver la modification des statuts de la Thelloise concernant la compétence « Transport ». La majorité des élus estiment effectivement que cette compétence relève davantage de la Région Hauts-de-France, et que le transfert de la compétence « Organisation de la mobilité » à la Thelloise assujettirait dès le 1^{er} janvier 2019 les

CONSEIL DU 20 SEPTEMBRE / Suite

employeurs publics et privés d'au moins 11 salariés à s'acquitter d'un « versement transport urbain » de 0,60 % au lieu de 0,40 %.

. **Classe de neige 2019.** A l'unanimité, le conseil accepte la prise en charge de la classe de neige 2019 de l'école communale pour un montant de 875,21 € par élève. Du 18 au 26 janvier 2019, 34 élèves de CM 1 et CM 2 (deux classes avec leurs institutrices) séjourneront à la montagne pour une dépense totale supportée par la mairie de près de 29 000 €.

. **Indemnité au comptable du Trésor.** A l'unanimité, le conseil accepte d'allouer une indemnité de 482,19 € à Mme Anne Tellier-Delattre, Trésorière de Mouy, pour le suivi des finances de la commune en 2018.

. **Suppression du poste « secrétaire de mairie ».** A l'unanimité, le conseil autorise le maire à représenter au

comité technique paritaire le dossier de suppression du poste de « secrétaire de mairie » en précisant toutefois le motif, en l'occurrence un départ en retraite.

. **Contrat du prestataire de la cantine.** Le conseil municipal prend acte que le contrat du prestataire assurant les repas de la cantine scolaire, la société La Normande basée à Saint-Nicolas d'Alhiermont (Seine-Maritime), est prolongé d'un an du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

. **Opération comptable.** A la majorité (vote contre de Patrice Crépy et Manuel Boutigny, abstentions de Katia Hembert avec pouvoir d'Alexandra Bosquet), le conseil accepte l'émission d'un mandat intitulé « remises gracieuses » de 10 721,92 € demandé par la Trésorerie de Mouy pour régularisation suite aux explications du maire et après le désordre causé

par MM. Crépy et Boutigny. Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées et payées à des agents communaux depuis 2016 et validées à l'unanimité par une délibération du conseil municipal le 19 décembre 2017 que la Trésorerie souhaite voir apparaître dans un chapitre dédié. Cette opération s'accompagne d'une décision modificative faisant passer une somme de 9 800 € du compte 6419 au compte 6718.

. **Vente d'un tracteur et de deux motoculteurs.** Après ouverture par le secrétaire de séance de la seule enveloppe contenant une offre d'achat parvenue en mairie, le conseil prend acte que l'acquéreur d'un tracteur datant de 1964 et de deux motoculteurs usagés vendus par la mairie se propose de verser à la commune une somme de 550 €.

La séance est levée à 19 h 30. ■

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE

Les élus se sont réunis le jeudi 22 novembre 2018 à 19 heures. Martine Simon est désignée secrétaire de séance.

. **Protection des données, désignation d'un DPO.** A l'unanimité (abstention d'Alexandra Bosquet), le conseil autorise Mme le Maire à signer une convention avec la société Solstice Conseils-Solutions citoyennes afin de la désigner comme DPO (délégué à la protection des données) dans le cadre de la mise en place du RGPD (règlement général sur la protection des données). Cette convention, sans incidence financière pour la commune, permettra de recevoir des conseils sur la gestion des données informatiques à protéger concernant le public ayant affaire à la mairie.

. **Rapport sur l'assainissement.** Le conseil prend acte de la lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2017.

. **Transfert des zones d'activités économiques à la Thelloise.** A l'unanimité (abstentions d'Alexandra Bosquet, Manuel Boutigny, Katia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le conseil approuve la mise à disposition des biens meubles et immeubles des zones d'activités économiques communales de Berthecourt, Balagny-sur-Thérain et Cauvigny au profit de la Thelloise qui a désormais la compétence pour les gérer.

. **Mise à jour des emplois municipaux.** A la majorité (vote contre de Manuel Boutigny, abstentions de Patrice Crépy,

Alexandra Bosquet, Katia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le conseil remet à jour le tableau des effectifs municipaux, suppressions et créations de postes, modifications d'intitulés remontant jusqu'à 1992.

. **Règlement intérieur.** A l'unanimité (abstention d'Alexandra Bosquet), le conseil décide d'appliquer le règlement intérieur également au(x) poste(s) d'ATSEM.

. **Indemnités du personnel communal.** A l'unanimité (abstentions d'Alexandra Bosquet, Manuel Boutigny, Patrice Crépy, Katia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le conseil accepte de modifier la délibération concernant les primes IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) et CIA (complément indemnitaire

CONSEIL DU 22 NOVEMBRE / Suite



annuel) dans le cadre du RIFSEEP afin d'intégrer à hauteur de 10 € le CIA que le conseil avait précédemment refusé.

. **Formation de l'ASVP.** A l'unanimité (abstentions d'Alexandra Bosquet, Manuel Boutigny, Patrice Crépy, Katia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le conseil autorise Mme le Maire à signer une convention avec la ville de Mouy qui accepte de mettre à disposition son brigadier-chef principal du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, chaque mercredi pendant quatre heures, gratuitement, afin de for-

mer l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) d'Angy qui vient de recevoir son habilitation.

. **Réforme de la révision des listes électorales.** A l'unanimité (abstentions d'Alexandra Bosquet), le conseil valide la liste des membres de la commission de contrôle qui sera chargée de statuer sur les demandes d'inscription sur les listes électorales et les radiations dans le cadre de la mise en place du Répertoire électoral unique (REU). Font partie de cette commission : Pascal Rouyère, Martine

Simon, Katia Hembert, Patrice Crépy et Manuel Boutigny.

. **Décisions modificatives.** A l'unanimité (abstentions d'Alexandra Bosquet, Manuel Boutigny, Katia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le conseil autorise une délibération modificative pour changer de chapitres des sommes de 14 000 € et 20 000 € suite à la prise en charge en congé longue maladie de l'ATSEM, la demande de retraite en invalidité du poste d'adjoint administratif et le recrutement du remplaçant d'un adjoint technique.

. **La classe modulaire en bon état.** Après les explications de Marie-Chantal Noury, Maire d'Angy, le conseil prend acte de l'intervention de la société Portakabin qui a confirmé le bon état de la classe modulaire accueillant la 5^e classe à l'école communale suite aux inquiétudes de Katia Hembert et Manuel Boutigny.

. **Tribunal administratif, rejet de la requête Pinel.** Le conseil prend acte du rejet par le tribunal administratif d'Amiens de la requête des époux Pinel qui demandaient l'annulation de la décision du maire de ne pas renouveler une convention d'occupation de garages et de leur rembourser 1 220 € de dépôt de garantie. Mme le Maire fait observer que cette procédure a coûté 1 213 € à la commune en frais de justice.

La séance est levée à 19 h 55. ■

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE

Les élus se sont réunis le lundi 10 décembre 2018 à 19 heures. Patrice Crépy est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour ne comprend que **la présentation du Plan local d'urbanisme (PLU)** par Loïc Jeangeorges, chef de projet de la société Verdi, laquelle a accompagné les élus dans la réalisation du document depuis

2015. M. Jeangeorges rappelle que le PLU vise à définir la politique de la municipalité en termes d'évolution de la démographie conditionnée par le choix des possibilités de constructions en fonction des destinations des

CONSEIL DU 10 DÉCEMBRE / Suite

différentes parcelles de la commune. Il indique que reposant sur les préconisations contenues dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), « l'hypothèse retenue pour Angy parmi les trois projets de départ sur la stratégie à adopter pour les 15 à 20 prochaines années prévoit l'édification au maximum d'une cinquantaine de logements, soit environ 130 habitants supplémentaires pour atteindre une population de 1 320 personnes en 2030 pour un développement modéré. Pour ce faire, une quarantaine de « dents creuses », des terrains pour l'heure sans habitation en zone urbaine, ont été recensées, le reste pouvant provenir de réhabilitations ou de changements de destination de résidences secondaires ».

M. Jeangeorges explique que « le PLU régit par des règles d'urbanisme le droit ou non à bâtir ». Il énumère les différentes zones et détaille ce à quoi elles correspondent. Côté concertation avec la population, deux réunions publiques ont eu lieu dans la salle multifonction, et un registre a été ouvert. M. Jeangeorges précise « qu'une seule personne s'est présentée en mairie afin d'y écrire des observations, M. Jean-Hubert Boulat, président de l'association UDICA ». Il souligne que « certaines de ses questions

trouvaient leurs réponses dans le document » et que « la plupart de ses demandes étaient hors sujet car relevant de l'intérêt particulier et non de l'intérêt général ».

Patrice Crépy s'étonne de constater que les terrains entourant l'Intermarché ne soient pas proposés en parcelles constructibles. Marie-Chantal Noury, le maire, lui répond que c'est la position des élus depuis le début de leur réflexion. Elle souligne que M. Crépy ne peut pas l'ignorer puisqu'il a été présent à toutes les réunions de commissions, et elle rappelle par ailleurs qu'il sait très bien comme les

élus que ces parcelles marécageuses font partie du plan de prévention des risques d'inondations, donc pas destinées à supporter des bâtiments sans engager des risques sur leur pérennité.

A la majorité, (votes contre de Patrice Crépy avec pouvoir de Manuel Boutigny, abstentions de Kathia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le bilan de la concertation détaillé par M. Jeangeorges est adopté, et l'arrêt du projet de PLU est adopté avec les mêmes votes.

La séance est levée à 19 h 20 ■



Le calendrier de mise en application du Plan local d'urbanisme

Après consultation en ce début d'année 2019 des personnes publiques associées (Conseil régional, Conseil départemental, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, communauté de communes Thelloise, etc.), lesquelles auront trois mois pour se prononcer sur le PLU d'Angy aura lieu l'enquête publique. Elle sera menée durant un mois par un commissaire-enquêteur. Celui-ci tiendra des permanences en mairie pour recueillir les éventuelles remarques d'intérêt général, voire d'intérêt particulier, vers le mois de mai 2019, selon les estimations de Loïc Jeangeorges. Tous les documents seront par ailleurs consultables sur Internet pour donner son avis sur les propositions des élus.

Ensuite, le commissaire-enquêteur rédigera son rapport en répondant aux remarques tout en formulant son avis. Il notifiera alors ses conclusions définitives. La commune pourra encore opérer des changements dans le PLU. Une fois validé par le préfet, le document d'approbation sera soumis au conseil municipal angylois, probablement à l'automne. Il deviendra finalement le dossier de référence d'urbanisme qui fera autorité en étant opposable à chaque habitant d'Angy. ■

ASSAINISSEMENT NEUF SALLE MULTIFONCTION

Prévue dans les opérations programmées au cours de cette année 2018, la modification totale des installations du traitement des eaux usées à la salle multifonction et la mairie a été réalisée à la fin du mois d'août. Les équipements qui dataient de l'année 2000 étaient devenus obsolètes : il n'existait pas de bac dégraisseur, les pompes n'étaient plus adaptées au volume d'occupation de la salle des fêtes, les

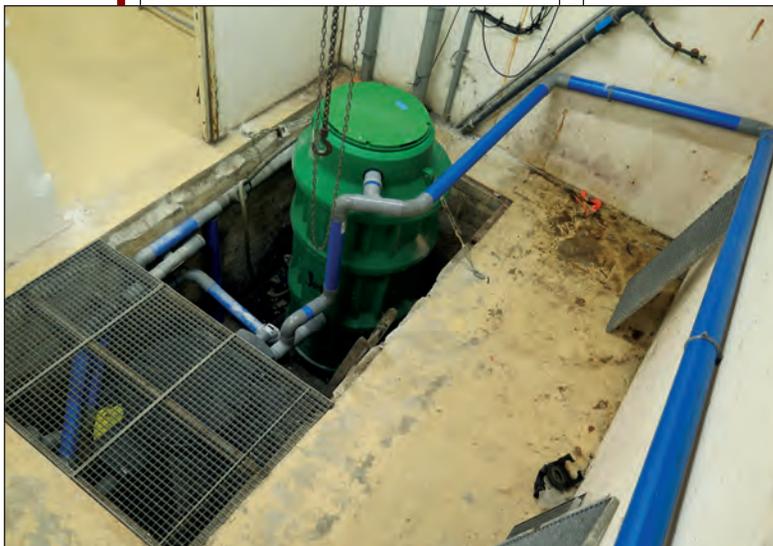
mauvaises odeurs étaient constantes, le personnel technique communal devait intervenir fréquemment pour nettoyer le local des pompes, et il était régulièrement fait appel à une entreprise pour vider les fosses, ce qui générait une dépense de 800 € à chaque déplacement.

Les travaux ont consisté à la mise aux normes du système des eaux usées des locaux de la mairie et du 1^{er} étage, des cuisines, de la salle multifonction, de la salle des sports, du SIVOM et des locaux techniques. Ils ont compris :

- ▶ Le démontage de l'ancienne installation, sachant qu'après nettoyage les cuves seront utilisées à d'autres fonctions ;
- ▶ Le montage de la nouvelle station ;

▶ La mise en place de toute une série d'aménagements : un panier dégraissant avec chaîne, un kit d'ancrage des pompes pour éviter tout débordement, une deuxième pompe de secours uniquement affectée aux liquides, un coffret électrique pour les pompes, un séparateur à graisse et un débourbeur, une alarme détection pour le niveau des graisses à nettoyer, et enfin un dispositif d'extraction permettant d'enlever les dépôts dans les deux cuves.

De plus, la puissance des pompes a été calculée afin que les eaux soient rejetées sans difficulté 200 m plus haut rue Aristide-Briand, ce qui n'était pas le cas. Et désormais, en cas de panne d'une pompe, une alarme se déclenchera pour indiquer le dysfonctionnement et aussitôt la seconde pompe entrera en action pour assurer la continuité du fonctionnement. Ce chantier a coûté 16 370 € HT avec l'obtention d'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 35 %, soit 5 720 €. La mise en service des nouveaux équipements a eu lieu le mardi 28 août. ■



LA 33^e BOURSE AUX ARMES MILITARIA

Pour la seconde année de suite, le comité des anciens combattants de la FNACA de Mouy a programmé sa bourse aux armes militaria dans la salle multifonction dimanche 9 septembre. Pour cette 33^e édition, une vingtaine d'exposants des Hauts-de-France, de la région parisienne et de Normandie, et plus de 120 m de stands ont permis aux collectionneurs comme aux curieux de trouver leur bonheur ou de découvrir un pan de notre histoire. Uniformes,

couvre-chefs, médailles, matériels divers, drapeaux, ouvrages, munitions, la palette était large.

En fin de matinée, Jacques Lobbé, président de la section organisatrice, a reçu le sénateur et conseiller départemental Olivier Paccaud et Marie-Chantal Noury, maire d'Angy. En arpentant les allées, le parlementaire, amateur de cannes, a déniché une superbe pièce qu'il a acquise. Ce salon a attiré plus de 200 visiteurs. ■



LE JARDIN PÉDAGOGIQUE SE PRÉPARE

De début septembre à début novembre, Angy a compté 9 habitants de plus : 5 chèvres, 1 ânesse (Eysdene), 2 oies et 1 truie (Tirelire). Sollicitée par la mairie, l'association Les EcoPâturliens de Villotran a mis ces animaux dans le futur jardin pédagogique de 2 000 m² à côté de la mairie jusqu'alors en friche après la réalisation d'allées et l'aménagement d'une mare. Leur arrivée le 5 septembre a eu lieu devant 80 personnes, dont le sénateur Olivier Paccaud. Membres des EcoPâturliens, Jojo a expliqué tout l'intérêt de l'éco-pâturage, le lien créé entre les habitants, la découverte des animaux de la ferme pour les enfants, et il a incité la population à s'occuper des nouveaux venus. Marie-Chantal Noury, le maire, a rappelé que le projet a été relancé par les conseillers municipaux Pascal Rouyère et Guillaume Leguay, et que les petits Angylois vont être très impliqués au cours de cette action : ceux fréquentant le service Enfance-Jeunesse comme les écoliers du village. Les oies ont d'ailleurs été installées à l'école, tandis que l'ânesse et les 5 chèvres intégraient le futur jardin partagé.

Le 20 octobre, elles ont été rejointes par Tirelire, une truie de 80 kg, chargée de produire du fumier et de retourner le sol du futur jardin partagé que gèreront les habitants. Dans l'intervalle, les agents municipaux ont aménagé un accès de la place de l'École avec une rampe pour les fauteuils roulants. Et le 7 novembre, leur mission accomplie, les animaux sont repartis dans leur ferme. Dès ce printemps, Pascal Rouyère et Guillaume Leguay inviteront les Angylois à élaborer ce jardin partagé. Afin de rendre l'endroit convivial, l'espace comprendra aussi une zone de détente avec bancs et jeux. Et le maire prévoit d'y programmer des animations régulières autour du jardinage. ■



JOURNÉE DU PATRIMOINE : LA CHASSE AUX SOUVENIRS

Alternant avec la Journée des Associations, la Journée du Patrimoine s'est tenue samedi 15 septembre à la salle multifonction. Après le patrimoine bâti les autres années, Marie-Chantal Noury, le maire, Alain Martin, 1^{er} adjoint, Patricia Callard, 2^e adjointe, et Pascal Rouyère, conseiller municipal, s'étaient cette fois focalisés sur le patrimoine culturel. Le thème de cette manifestation était « 50 ans de fêtes communales, de 1968 à 2018 ».



Grâce à un long et minutieux travail de recherche, ils ont confectionné plus de 200 supports de photos et d'articles de journaux disposés sur 70 panneaux, auxquels se sont ajoutées des affiches d'époque. Durant toute la journée, les nouveaux habitants ont pu découvrir la vie culturelle et les



animations jusqu'alors programmées dans le village, cependant que les « anciens » s'y reconnaissent et ravaient de nombreux souvenirs de leur jeunesse. Des dizaines de personnes



ont sillonné l'exposition avant de s'asseoir dans la salle Emilienne-Denant pour suivre la projection de plusieurs films des fêtes retraçant cette activité des années 1970 à nos jours. Ce bond dans le passé a par exemple permis à deux anciens présidents du comité des fêtes d'Angy, Germain Schautteet (de 1990 à 1995) et Marie-Chantal Noury (de 2002 à 2010), d'évoquer nombre d'anecdotes.

A 14 heures, une vingtaine de marcheurs ont suivi Alain Martin afin d'effec-

tuer une randonnée d'une dizaine de kilomètres autour d'Angy. Au fil des haltes et des lieux, l'élu a raconté la

grande histoire du village, passant du lavoir aux étangs, de l'église Saint-Nicolas à l'emplacement d'une ancienne chapelle.

Et à 18 heures, un concert gratuit a été donné par le groupe clermontois « Les doigts qui collent ». Devant une centaine de spectateurs enthousiastes, il s'est produit une heure et demie en interprétant un répertoire tonique, émouvant ou décalé selon les morceaux, proposant « Les yeux noirs », le standard de jazz « Caravane », le chant traditionnel russe « Kalinka », « Le temps des fleurs » ou encore une reprise très personnelle en zouk de « Brave Margot » de Georges Brassens. Les sept musiciens, Yoann (accordéon), Benoît (piano), Florent (trompette), Pierre (trombone), Nicolas (basse), Xavier (guitare) et Jean-Baptiste (batterie) ont reçu une triomphale standing ovation pour leur prestation entrecoupée d'histoires drôles !

Un verre de l'amitié a ensuite permis aux dynamiques artistes d'échanger avec le public et de conclure cet événement de manière conviviale. ■



ÉCLAIRAGE PUBLIC : UN QUARTIER MODERNISÉ

Programme pluriannuel engagé par la majorité municipale, la modernisation de l'éclairage public s'est poursuivie fin septembre par la 3^e phase. Dès leur arrivée en 2014, les élus majoritaires avaient en effet souhaité non seulement harmoniser les lampadaires dont on trouvait une dizaine de modèles différents dans la commune, mettre aux normes des installations obsolètes et supprimer les lampes désormais interdites, mais aussi générer avec un matériel moderne et performant des économies d'énergie. Celles-ci s'élèvent déjà à hauteur de 20 % et atteindront 30 % au terme de la rénovation selon le Syndicat d'électricité 60.

Les trois ouvriers qui sont intervenus avaient planifié leur intervention sur une semaine : changement de plus de quarante crosses et de lanternes, remplacement de 5 mâts, et points lumineux supplémentaires à installer. Les voies concernées étaient l'impasse des Coquelicots et l'impasse du Maire, le chemin des Thuyas, et les

rues René-Fèvre, du Maire, Roger, du Pré-Bertin, Veuve-Robert, des Closeaux et de Thury. Par ailleurs, il était prévu le contrôle des câbles d'alimentation des lanternes rue Aristide-Briand et rue Jean-Jaurès, la mise en conformité de l'armoire éclairage à côté de l'arrêt de bus, et le remplacement d'une armoire éclairage rue René-Fèvre. Or, il est apparu que les lampadaires révisés s'éteignaient dès 23 heures pour ne se rallumer qu'au petit matin.

Comme il n'est pas envisagé de laisser la nuit la commune dans l'obscurité totale, l'entreprise a été rappelée pour trouver l'origine de ce dysfonctionnement qui finalement proviendrait des modèles d'ampoules utilisées. En conséquence, les ouvriers ont fait le tour des lampadaires fin octobre pour régulariser la situation. Le montant des travaux s'est élevé à 48 000 €, sachant que le Syndicat d'électricité 60 a alloué à la commune une subvention de 54 %, soit 26 406 €. ■



RECORD BATTU AU BALL-TRAP DES CHASSEURS

Un soleil radieux et des participants au rendez-vous : il n'en fallait pas plus samedi 15 et dimanche 16 septembre pour que le ball-trap de l'Amicale des Chasseurs d'Angy batte ses records. Durant le week-end, 13 200 cartouches ont été vendues, du jamais-vu ! Il est vrai qu'étaient proposées des activités

variées : un parcours de chasse composé de 4 lanceurs et 5 postes de tir, nécessitant une technique de tir plus pointue que celle de la fosse, 2 fosses classiques avec 5 postes de tir qui ont accueilli les concours, une battue espagnole avec 2 lanceurs envoyant des plateaux vers les postes de tir, et enfin un tir à la carabine à air comprimé pour les petits et les grands. Pendant ce temps, sur les parcelles du Petit Lançon aimablement prêtées par Mme Godin, deux barnums ont abrité buvette, friteuse, barbecue, planchas, etc.

Trois concours ont été organisés.

- **Samedi soir** : 1^{er} M. Raymond (25 plateaux sur 25) ;
2/ M. Arnodo (24 plateaux sur 25) ;
3/ Loïc Depoilly (24 plateaux sur 25).
- **Dimanche matin** pour les sociétaires de l'Amicale (16 inscrits) doté d'une coupe offerte par Mme Nervet à la mémoire de son mari : 1^{er} Cédric Fruittier (22 plateaux sur 25) ;
2/ Tony Carpentier (21 plateaux sur 25) ;
3/ Brice Darcy (21 plateaux sur 25).
- **Dimanche après-midi**, ouvert à tous (21 inscrits) : 1^{er} M. Raymond (25 plateaux sur 25) ;
2/ M. Geoffre (24 plateaux sur 25) ;
3/ M. Dewertd (24 plateaux sur 25). ■



UN DANSEUR CHAMPION DU MONDE...



Du soleil, davantage de participants, un public nombreux et des personnalités : le 2^e week-end western Angycity a été une belle réussite les samedi 29 et dimanche 30 septembre. Dès le vendredi soir, les premiers campements ont été montés sur l'espace vert entre les deux parkings de la place Henri-Barbusse. Habités à vivre dans leur tipi six mois par an, Tatanka et Chimalas, le couple d'Indiens de Tours (Indre-et-Loire), n'ont pas craint d'affronter les -4°C nocturnes ! Et dès le samedi matin, les premiers visiteurs et les premiers danseurs se sont présentés sur le site.

Cette nouvelle initiative de Franck Mani, alias « Ours noir », soutenu par la mairie et le comité des fêtes, s'était fortement étoffée par rapport

à la première édition. Le nombre de campements a été doublé, puisque l'on comptait 3 tipis dont le sien – et un pour les enfants -, 1 campement Nordiste tenu par un passionné originaire de l'Yonne, et 2 campements Sudistes animés par des couples de Creil et Persan (Val-d'Oise), tous en tenue et prêts à fournir des explications aux badauds.

Plusieurs visiteurs ont même joué le jeu en se présentant costumés, ce qui fait que durant le week-end, plus

d'une vingtaine de figurants ont crédibilisé l'événement par leurs tenues.

Le samedi, lors de l'inauguration, le village western a reçu la visite d'Anne Fumery, conseillère départementale. En compagnie de Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, elle a notamment discuté de leur passion avec le couple d'indiens. Plus tard, le sénateur et conseiller départemental Olivier Paccaud a rencontré Ours noir et Manon, la jeune chanteuse qui devait se produire le soir. Et les persona-



...AU 2^e WEEK-END WESTERN ANGYCITY



lités ont cédé à la photo de groupe traditionnelle.

Les Sudistes avaient sorti l'artillerie et ils ont fait sursauter le public en tirant quelques coups de fusil ou de revolver "à l'ancienne". Pendant ce temps, près de la mairie se trouvait

motards ont stationné leurs belles machines sur l'espace. Côté décor, l'entrée de la salle multifonction était encadrée par des éléments de western d'un côté et le stand de restauration du comité des fêtes de l'autre.

La salle multifonction a abrité samedi et dimanche deux cours de groupe (workshop) délivrés par Sébastien Bonnier. Originaire de Montpellier, le champion du Monde de danse country 2017 a séduit au total une centaine de personnes, des initiés comme des débutants, en leur apprenant des danses de différents niveaux. Il est même descendu

danses répétées dans l'après-midi. Le lendemain, toujours aussi souriant et accessible, Sébastien Bonnier a dispensé à plusieurs dizaines de danseurs ses précieux conseils pendant deux nouvelles heures de stage.

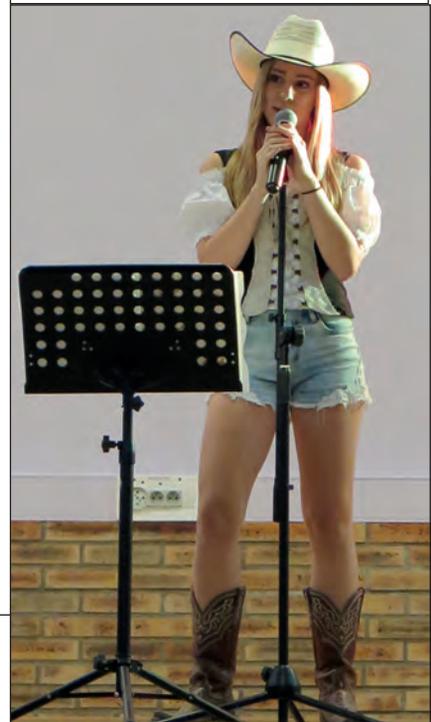
A la suite de quoi les membres du club de danse country d'Andeville ont gratifié le public d'une démonstration appréciée. Ils ont été rejoints plus tard par les autres danseurs qui auront foulé la piste jusqu'à la dernière minute de ce beau week-end qui a attiré plusieurs centaines de personnes dans le village d'Angycity. ■



de main de maître par Nathalie : elle aura fait danser les fanas de country durant tout le week-end, l'organisateur ayant même pu obtenir une surface en plastique pour soulager les Santiags. Les exposants étaient plus nombreux qu'en 2017 à proposer des objets en accord avec le thème de ces journées, et à tour de rôle des

de scène pour être au plus près de ses élèves.

Le samedi soir, Manon, jeune chanteuse de 20 ans qui s'était spécialement déplacée des environs de Metz, a régalé plus de 150 personnes durant son récital. Jusqu'à minuit, les danseurs ont enchaîné les pas sur ses chansons, et entre ses apparitions, Sébastien Bonnier a fait réviser les



NOUVELLE CHAUSSÉE RUE VEUVE-ROBERT

Pour la deuxième fois en dix ans, la rue Veuve-Robert a été l'objet d'un chantier afin de refaire sa chaussée. En 2008, une entreprise était déjà intervenue pour reprendre l'enrobé. Mais le bitume manifestement trop peu épais avait rapidement cédé au passage des voitures.

En conséquence, les élus ont décidé de refaire la voie avec le concours de la société Colas, qui s'était aussi occupée de la rue du Maire en octobre 2017 puis avril dernier.

La rue Veuve-Robert a été condamnée le lundi 8 octobre afin que l'ancienne chaussée soit enlevée et les différentes bouches délimitées. Et dès le vendredi 12, le nouveau tapis était étalé, la rue étant rendue dès le soir aux riverains.

Une voie digne de ce nom s'appuyant sur 6 à 7 cm de bitume ce qui n'était pas le cas précédemment, les ouvriers n'ont pas hésité en certains endroits à déverser plus de 10 cm de produit. Cette fois, les riverains

devraient profiter plus longtemps d'une surface agréable à parcourir.

Cette opération, pour laquelle la communauté de communes Thel-

loise était maître d'œuvre, a coûté la somme de 45 100 €, sur laquelle les élus ont obtenu une subvention du conseil départemental de 15 870 €. ■



CADEAUX ET POP-CORN AU REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL



A l'initiative du service Enfance-Jeunesse, un nouveau repas intergénérationnel s'est déroulé dans la salle Emilienne-Denant mercredi 7 novembre. Ces rendez-vous conviviaux institués depuis quelques mois prennent de plus en plus d'ampleur puisque cette fois-ci une dizaine d'enfants du centre de loisirs et une vingtaine d'adultes du club Détente et Amitié ont déjeuné ensemble. Les échanges ont été nombreux et parfois cocasses entre les anciens et les tout-petits. Au terme du repas, les enfants ont remis à chaque adulte un petit objet qu'ils avaient réalisé, recevant en retour de grandes poignées de pop-corn très vite mangées ! ■

UN CITY STADE POUR TOUS

Annoncés pour 2018 par le sénateur Olivier Paccaud et Anne Fumery, conseillers départementaux, lors des vœux du maire d'Angy Marie-Chantal Noury le 30 janvier 2018, les travaux du City stade ont été lancés fin septembre pour ne pas gêner le Bouquet provincial. Cet équipement sportif de proximité est situé à côté du terrain d'entraînement du football au stade Hector-Devos.



Les élus de la majorité, notamment le 1^{er} adjoint Alain Martin, avaient défendu le projet auprès du Département dès 2015, et le dossier angylois était



sur liste d'attente en raison du nombre de demandes. Rappelons que le coût de cette opération, 100 000 €,

est supporté à 75 % par le Conseil départemental. De sorte que la commune n'a budgété qu'une enveloppe de 26 000 € pour les travaux annexes.

Sur un terrain appartenant à la ville, les ouvriers de l'entreprise Colas ont d'abord assuré la préparation du site

avec notamment la pose de bitume sur la parcelle et sa voie d'accès. Fin octobre, les ouvriers de la société Agorespace, de Longueil-Annel, ont pris le relais pour édifier l'équipement sportif. Ils ont procédé aux forages pour fixer l'ensemble et le 31 octobre, le City stade est sorti de terre.



Les ouvriers de la société Clôture Environnement, de Beauvais, ont pris possession des lieux fin novembre afin d'ériger les poteaux des pare-ballons. Mi-décembre, ils ont posé les filets et le grillage qui ceinturent l'équipement. Une fois installés les panneaux de basket et les filets de buts, il ne restait plus qu'à coller le revêtement de sol, gazon synthétique



sur lequel ont été déversées 10 tonnes de sable les lundi 14 et mardi 15 janvier 2019. Il est désormais possible à chacun, élèves de l'école communale et enfants fréquentant le service Enfance-Jeunesse, mais aussi jeunes et moins jeunes du village, de s'adonner dans un environnement sécurisé au football, au handball, au basket-ball ou à toute autre activité sportive sur une large surface de 600 m² dont les abords seront prochainement aménagés par la mairie. ■

est supporté à 75 % par le Conseil départemental. De sorte que la commune n'a budgété qu'une enveloppe de 26 000 € pour les travaux annexes.



LES ÉCOLIERS CÉLÈBRENT L'ARMISTICE

Comme elles le pratiquent depuis quelques années, les enseignantes de l'école d'Angy ont organisé une cérémonie avec les élèves à l'occasion de la célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918. Tous les enfants arborant le Bleuets de France sur leur manteau se sont placés autour du monument aux morts vendredi 9 novembre à 10 heures.

En présence de quelques parents et accompagnée par Alain Martin, 1^{er} adjoint, Patricia Callard, 2^e adjointe, et Pascal Rouyère, conseiller municipal et président de la section du Souvenir français, le maire, Marie-Chantal Noury, a résumé le premier conflit mondial et ses pertes humaines, et a invité à se souvenir du sacrifice des soldats et des Angylois. Puis une dizaine d'écoliers ont donné lecture d'une lettre d'un Poilu à sa famille.



Les plus petits ont disposé autour de la stèle des bougies que les enseignantes ont symboliquement allumées. Une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus. Et soutenus par les notes du synthétiseur maîtrisé par l'intervenante en musique, tous les

participants ont chanté la Marseillaise, les enfants en interprétant trois couplets. Au terme de la cérémonie, Pascale Rouyère dans sa tenue de sapeur-pompier et Marie-Chantal Noury avec son écharpe tricolore de maire ont répondu aux nombreuses questions des enfants. ■

11-NOVEMBRE : UN CENTENAIRE PLUVIEUX

Dimanche 11 novembre, plus de quatre-vingt-dix personnes ont célébré à Angy le centenaire de

l'Armistice du 11 novembre 1918. Le cortège s'est constitué devant la salle multifonction sous la pluie. Porte-dra-

peaux des associations patriotiques et des compagnies d'arc d'Angy et de Cramoisy, représentants de la brigade de gendarmerie et détachement de la caserne des sapeurs-pompiers de Mouy, anciens combattants, élus et responsables d'associations ont emmené le défilé jusqu'au monument aux morts. Cinq enfants ont déposé des gerbes de fleurs au pied de la stèle. Après les sonneries réglementaires, la minute de silence et l'interprétation de la Marseillaise, Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, a donné lecture du discours du Président de la République. Puis les participants ont été invités par le maire à regagner la salle multifonction pour partager à l'abri le verre de l'amitié. ■



PASCAL ROUYÈRE RÉHABILITE LA MÉMOIRE DES SAPEURS-POMPIERS MORTS POUR LA FRANCE

Voici des années que Pascal Rouyère, conseiller municipal d'Angy et président de la section du Souvenir français, effectue des travaux de recherches sur les sapeurs-pompiers de l'Oise morts pour la France. Il a rénové de nombreuses tombes, créé des carrés militaires comme à Angy, et a identifié 841 sapeurs-pompiers communaux de 362 villes du département décédés durant la guerre 14-18, aux combats ou en tentant d'éteindre les incendies dus aux bombardements. Ses investigations ont trouvé leur aboutissement lundi 12 novembre lors de l'impressionnante cérémonie qui s'est déroulée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à Tillé.

Cent ans plus tard, une stèle et un « mur du souvenir » ont été dévoilés par les autorités, préfet, présidente du Conseil départemental, députés, responsable du SDIS, contrôleur général des armées, maires, etc. Tous les noms de ces soldats du feu qui ont péri pour la patrie sont inscrits, dont celui de Désiré Boulanger. Caporal

fourrier chez les sapeurs-pompiers, cet Angylois était employé de verrerie. Marié à Marguerite Forest le 28 janvier 1905, il a été mobilisé le 27 février 1915 pour rejoindre le 89^e régiment d'infanterie comme 2^e classe. Il est décédé le 25 septembre 1918, à Bouchavesnes (Somme), et repose dans le carré militaire d'Angy.

Sur les 186 sapeurs-pompiers enterrés dans 129

communes de l'Oise, Pascal Rouyère a déjà réhabilité avec des jeunes sapeurs-pompiers 23 tombes parmi celles qui sont abandonnées.

Mise à l'honneur dans les discours des officiels, son action trouve un prolongement national car le Souvenir français a signé une convention avec la Fédération nationale des



Devant le « mur du souvenir », Pascal Rouyère (à g.) avec Nadège Lefèvre, présidente du conseil départemental, et Frédéric Constantin, descendant d'un sapeur-pompier de La Chapelle-aux-Pots mort pendant 14-18.

Sapeurs-pompiers afin que soit assuré l'entretien de près de 8 000 tombes de soldats du feu morts pour la France. Pour agrémenter cette manifestation, Pascal Rouyère avait garni trois vitrines d'objets datant de la Première Guerre mondiale (casques, obus, baïonnette, etc.), et plusieurs photos d'époque ont été exposées. ■

L'ÉGLISE COMBLE AU CONCERT DE LIMYÉ'A

Manifestation gratuite proposée par la municipalité pour les fêtes de fin d'année, le concert de la chorale Limyé'A a fait salle comble dimanche 9 décembre.

Près de 180 spectateurs se sont serrés dans l'église Saint-Nicolas où les chaises ont commencé à manquer.

Les treize chanteurs et chanteuses originaires du Liancourtois étaient dirigés par Sylviane Belgarde. Constituée depuis 2005, Limyé'A (« la lumière » en créole) peut adapter ses prestations aux demandes, les artistes étant capables d'interpréter des chants de Noël, des gospels, du jazz, des chants traditionnels ou de la variété. Dès la deuxième chanson, Sylviane Belgarde a invité le public

à reprendre le refrain de Douce nuit, renouvelant l'expérience avec Jubilate Deo, Oh When The Saints et Noël blanc. Après un entracte, la chorale a enchaîné cantiques de Noël, blues, variété et chants traditionnels.

La chef de chœur n'a pas hésité à circuler parmi le public pour l'encourager à chanter. Pour Honolofatsa, un chant traditionnel africain, des écoliers anglylois ont rejoint les chanteurs. Sélectionnés pour une épreuve internationale en Suède cette année, les artistes ont fait se lever le public plusieurs fois, notamment au final pour réclamer un rappel qui s'est effectué avec un gospel, Sweet Love. ■



1^{er} SALON DES AUTOENTREPRENEURS

Né de la volonté du maire d'Angy, Marie-Chantal Noury, de mieux faire connaître les

petites entreprises d'Angy et des environs, le 1^{er} salon des auto-entrepreneurs et artisans s'est tenu dimanche

25 novembre. Une douzaine de chefs d'entreprise ont répondu à son invitation pour s'installer dans la salle multifonction afin de présenter leur savoir-faire et leurs réalisations au public et aux décideurs.

Lingerie, menuiserie, bougies, loisirs créatifs, location de vaisselle de table, parfums, traiteur, communication, maquillage, tonte et élagage ou encore restauration, la palette d'activités était variée. Peu après 11 heures, le maire, en présence de Christian Van Parys, maire de Heilles, a remercié les participants à ce nouveau rendez-vous. Quelques heures plus tard après une journée intéressante pour chacun en matière de contacts avec des collectivités ou des particuliers, le maire a annoncé qu'un second salon aura lieu le samedi 5 octobre 2019 au même endroit. ■



DE GROS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Après l'envoi de courriers aux riverains, c'est à une réunion d'information que la Thelloise a invité les habitants de la route de Clermont et de la rue Roger-Salengro à propos des travaux de mise en place de l'assainissement collectif dans ces deux voies. Mercredi 10 janvier, une soixantaine d'entre eux ont écouté dans la salle multifonction les explications des techniciens.

Marie-Chantal Noury, le maire, a d'abord rappelé que ce chantier avait été programmé par l'ancien SIVOM Angy – Balagny – Bury – Mouy, et que la compétence « Assainissement » est désormais assurée par la communauté de communes la Thelloise. Comme l'a confirmé le vice-président de celle-ci, Pierre Desliens, la Thelloise n'a rien remis en cause et le chantier anglyois a été maintenu pour ce début 2019. Amélie Collette, chef de projet chez

Verdi, a détaillé les travaux. L'assainissement collectif sera réalisé pour 64 abonnés (dont 6 habitations sur le territoire de Bury) en deux phases : route de Clermont du 21 janvier au 29 mars, rue Roger-Salengro du 30 mars au 28 juin 2019. La dépense de raccordement des eaux usées des propriétaires pourra être soulagée par une subvention de l'Agence de l'eau Seine

– Normandie allant jusqu'à 3 000 €, le branchement devant être effectué dans les deux ans. Après quoi le prix du m³ atteindra 7,60 € TTC, comme pour les autres Angylois déjà assainis. Cette opération coûtera plus d'un million d'euros à la Thelloise qui espère 30 % de subvention de l'Agence de l'eau et du Département. ■



RECORD DE DONS BATTU AU TÉLÉTHON



Relancée en décembre 2017 par l'AJLA, une nouvelle journée consacrée au Téléthon s'est déroulée samedi 8 décembre. Des associations angloises et la mairie, qui mettaient la salle multifonction à disposition, ont concouru à l'événement qui a débuté une semaine avant avec le lâcher de faisans et le repas de l'Amicale des Chasseurs, et le vendredi 7 décembre avec le tournoi du Cercle des jeux de réflexion d'Angy.



Puis samedi 8, dès 14 heures, une trentaine de personnes dont la moitié d'enfants ont participé à la course au trésor. En résolvant une énigme révélant un lieu de la commune, ils devaient s'y rendre trouver une clé correspondant à l'une des 8 lettres de Téléthon, chacune ouvrant l'un

des 8 cadenas placés sur un coffre. Le groupe est ainsi passé du lavoir à l'église, du carré militaire à l'ancienne charcuterie. En une heure, les enfants avaient déniché toutes les clés !

Pendant ce temps, dans la salle, les visiteurs pouvaient pratiquer des jeux picards, acquérir des objets de décoration ou les cartes de Noël des membres de Détente et amitié, manger la barbe à papa des parents d'élèves, s'initier au tir à l'arc avec la compagnie La Flèche au vent ou profiter des jeux de plateau installés par le Cercle des jeux de réflexion.

Mais le moment le plus attendu était le lâcher de ballons, sachant que celui qui reviendra en mairie en ayant accompli le plus long trajet fera gagner à l'enfant qui l'aura envoyé un bon-cadeau de 30 €. Le moment était venu d'ouvrir les cadenas afin que le coffre libère des kilos de friandises tandis qu'au sous-sol, l'association Les Fous de légendes présentait un conte médiéval et effectuait une démonstration de combat à l'épée.

En soirée, près de 180 convives se sont installés à table pour déguster le repas servi par Greg de SOS Cuisine, et apprécier le spectacle d'Isabelle et sa



troupe. La salle a applaudi les chanteurs Stéphane, Sabine, Églantine et Florent, Denis le jongleur et Gaby la boute-en-train, l'accordéoniste Romain et la gracieuse Fiona.

A l'entracte, Marie-Chantal Noury et Corentin Holle, membres du CJRA, ont remis pour le Cercle un chèque de 100 € à Catherine Roquet coordinatrice de la journée pour l'AJLA, et Thierry Fruitier, président de l'Amicale des Chasseurs d'Angy, accompagné par le trésorier Jean-Luc Castel, ont fait don d'un chèque de 400 €.



Au baisser du rideau, Isabelle a présenté les artistes et les élèves de LMC Radio du lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise qui ont assuré la sonorisation et l'éclairage de la soirée gratuitement. Enfin, la bonbonnière et deux filets garnis ont trouvé leurs gagnants. Au final, les dons ont fait un bon de 25 % avec 3 429 € recueillis contre 2 735 € en 2017. ■

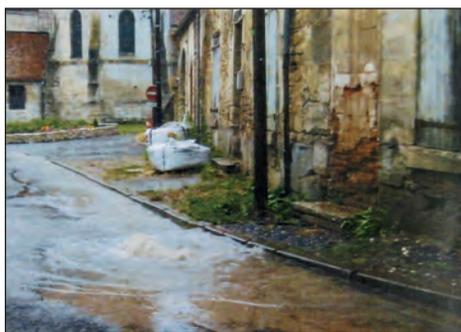
LA RÉTRO 2018



27 janvier. Morgan Fradon devient Miss Thelloise devant 300 personnes.



21 mars. Vingt fournisseurs et 14 fabricants participent au 1^{er} forum des marchés publics à l'initiative de la centrale CAP Oise.



Avril. Fin des inondations rue de l'Eglise : une caméra a permis de découvrir qu'un tuyau de gaz traversait la canalisation d'eaux pluviales, ce qui créait un bouchon à chaque orage violent !



30 mars. Visite de Nadège Lefebvre, présidente du Conseil départemental, pour une présentation du système de vidéoprotection et du site du City stade, projets que le Département subventionne largement.



Décembre. Une crèche a été construite pour recevoir les santons qui n'avaient pas été sortis depuis des années.

LA RÉTRO 2018



20 mai. Après le défilé de plus de 3 000 archers de France, l'évêque de l'Oise bénit les nouveaux drapeaux au terme de la messe du Bouquet provincial.



3 novembre. Le vase de Sèvres offert par le Président de la République et 7 000 € de prix sont remis aux 300 meilleurs des 1 600 archers qui ont concouru au Prix du Bouquet.

AVANT...



Salle multifonction

...APRÈS



Stade Hector-Devos

ASSOCIATION JEUNESSE ET LOISIRS (AJLA)

L'Association Jeunesse et Loisirs (AJLA) a repris les cours de gymnastique enfants et adultes ainsi que la zumba le 10 septembre 2018. Les horaires :

■ le lundi : **gymnastique douce** de 14 h 15 à 15 h 15 ;

zumba de 20 h 30 à 21 h 30 ;

■ le mercredi : **gymnastique enfants** de 13 h 30 à 14 h 30 ;

gymnastique d'entretien de 18 h 30 à 19 h 30 ;

■ le vendredi : **danse moderne enfants** de 18 heures à 19 heures.

Le nombre de participants pour cette saison 2018/2019 se répartit de la façon suivante :



▲ Gymnastique douce : 13



▲ Gymnastique d'entretien : 17



▲ Gymnastique enfants : 10



▲ Zumba adultes : 25



▲ Danse moderne enfants (zumba) : 15

Nous avons pu constater une diminution importante d'adhérentes pour le cours de zumba. A l'ouverture de cette activité nous avons eu :

2015/2016 : 62 inscrites ;

2016/2017 : 55 inscrites ;

2017/2018 : 37 inscrites ;

2018/2019 : 25 inscrites.

Nous souhaitons que cette activité perdure et que de nouvelles participantes rejoignent ce petit groupe. Venez nous retrouver pour un moment de détente dans une ambiance conviviale.

Conseil d'administration et bureau ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 6 décembre 2018.

Composition du bureau :

Présidente : Michèle AUBIER ;

Vice-présidente : Catherine ROQUET ;

Secrétaire : Franceline NICOLAS ;

Trésorière : Joëlle BRAS ;

Trésorier adjoint : Gilbert EVRARD.

Nous avons, comme l'an passé, avec la participation d'associations de la commune et la municipalité, réitéré une soirée au profit du « TELETHON ». Au cours de l'après-midi, chasse aux

trésors, jeux d'antan, lâcher de ballons et conte et démonstration de combat à l'épée par l'association « Les fous de légendes » ont été proposés.



Comme en 2017, une carte cadeau sera remise le jour des vœux du maire à la gagnante ou au gagnant du ballon retrouvé le plus loin. L'an passé, deux ballons sont revenus des Vosges et un de l'Aisne. Après avoir vérifié les distances parcourues, celui d'Eléna AUGUSTO, la gagnante (*photo ci-dessus*), a devancé ceux de Sasha NICOLAS et Sarah MONS.

Le repas de notre soirée a été préparé par GREG de la société SOS Cuisine, et un spectacle « Bienvenue au cas barré » a été proposé par Isabelle et sa troupe. Nous tenons à signaler l'engagement des cinq jeunes de la Radio du lycée Marie-Curie de Nogent-sur-Oise pour la réalisation de l'accompagnement sonore et lumineux de cette soirée.

La somme de 3 429 € a été reversée à cette œuvre caritative. Nous remercions tous les participants ainsi que les personnes ayant répondu à notre appel.

Merci aux membres du conseil municipal pour la subvention allouée et pour le prêt de la salle communale pour la pratique de la zumba.

Le conseil d'administration et le bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019.

La Présidente
Michèle AUBIER

AMICALE DES CHASSEURS D'ANGY

L'Amicale des Chasseurs d'Angy souhaite tout d'abord la bienvenue à Fabrice Guerlin qui a rejoint notre association cette année.

Vous avez certainement pu observer bon nombre de lièvres, de faisans, sur notre territoire. En effet, le petit gibier se porte bien, et sa présence continue de progresser. Nos investigations sur l'agrainage et les points d'eau commencent à porter leurs fruits.

Le chevreuil est également bien implanté. Le Marais et le « Fond de Lançon » sont vraiment des lieux propices pour son expansion et sa tranquillité.

Le sanglier lui, c'est le Marais qu'il affectionne à Angy. Mais c'est un gibier très imprévisible qui se déplace beaucoup. C'est ce qui rend sa chasse passionnante, et pleine de surprises.

Nous allons reprendre nos travaux d'aménagement dès le printemps, notamment sur la protection des postes d'agrainage, montage et mise

en place des miradors d'affût. Quelques améliorations du côté de nos locaux sont également prévues.

Le ball-trap a été exceptionnel ! Une météo estivale, une organisation plus rigoureuse, une équipe plus que jamais motivée ! Tout était réuni pour établir un record, et on l'a fait ! Bravo à nos jeunes qui ont fait un travail efficace sur le pas de tir. Merci à tous ceux qui nous ont rendu visite. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine. Un grand merci aux bénévoles qui une fois de plus ont fait un travail remarquable.

Le repas du Téléthon organisé par nos soins a permis de passer une journée de convivialité. Famille, amis y



étaient conviés. A noter que la salle était un peu juste pour la cinquantaine de personnes, on essaiera de faire mieux l'année prochaine.

Un grand bravo à l'Association Jeunesse et Loisirs d'Angy pour l'organisation de la Soirée Cabaret dans le cadre du Téléthon. Nous avons apprécié l'accueil, le repas et l'animation.

L'Amicale des Chasseurs d'Angy vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.

CERCLE DES JEUX DE RÉFLEXION

Toujours aussi actif, le Cercle des jeux de réflexion d'Angy (CJRA) a ajouté en 2018 une corde à son arc. Voici quatre ans que cette association de jeux de cartes à collectionner est sortie de son sommeil après avoir été créée dans les années 2000.

Chaque vendredi, au 1^{er} étage de l'école communale, ses adhérents se

retrouvent dès 21 heures pour s'affronter au jeu « Magic : l'assemblée » à coups d'animaux fantastiques et de sortilèges pour réduire à zéro les points de vie de l'adversaire. L'édition mondiale chaque trimestre d'une nouvelle série de cartes donne lieu à des tournois acharnés. En 2018, les joueurs se sont distingués lors d'épreuves en Belgique, en Angleterre et en Espagne. Comme en 2017, ils ont remis l'intégralité des inscriptions au tournoi de début décembre aux organisateurs du Téléthon à Angy.

Cette section est à présent rejointe par une autre dédiée aux amateurs de jeux de plateau, de stratégie et de rôle, sans oublier ceux

qui souhaiteraient pratiquer échecs, dames, Scrabble, etc. Ils sont déjà plus d'une vingtaine à se réunir régulièrement les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois, de 14 heures à 18 heures, et quelques fois dès 21 heures pour les joueurs confirmés, toujours à l'école.

2019 sera une année faste pour le CJRA car les adhérents ont décidé d'organiser leur 1^{er} Salon des jeux dans la salle multifonction d'Angy les samedi 20 et dimanche 21 avril. Pendant deux jours, et aussi dans la nuit de samedi à dimanche, des dizaines de joueurs se mesureront grâce à la présence de plusieurs associations de jeux de l'Oise. De grandes épreuves de Magic auront lieu chaque jour. Des stands, des démonstrations et un tournoi de belote sont aussi prévus.



DÉTENTE ET AMITIÉ

Voici 37 ans que l'association Détente et Amitié existe. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont permis que notre club perdure toutes ces années.

Voici un tour d'horizon de nos activités durant l'année 2018.



▲ Mardi 2 janvier : assemblée générale et galette des rois ;



▲ Samedi 10 mars : couscous ;



▲ Mercredi 4 avril : loto floral ;



▲ Vendredi 13 avril : sortie en bateau sur la Seine entre Rouen et le Havre ;
 ■ Mercredi 23 mai : sortie au spectacle Holiday On Ice ;



▲ Samedi 4 août : barbecue ;



▲ Vendredi 14 septembre : sortie à La Panne en Belgique ;
 ■ Vendredi 25 octobre : Fête de l'amitié à Margny-lès-Compiègne ;



▲ Samedi 1^{er} décembre: repas de Noël.

Durant l'année 2018, nous avons assuré 24 permanences les mardis après-midi dans la salle Emilienne-De-nant, derrière la mairie. Nous nous réunissons les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis, de 14 heures à 18 heures, toute l'année. Un calendrier est remis à chaque adhérent lors de l'assemblée. Et en ce début 2019, nous sommes 92.

Lors de nos rendez-vous bimestriels, de nombreux jeux de société sont à votre disposition ainsi que quelques livres. Un goûter accompagné d'une boisson agrément ce bon moment.



Depuis l'automne dernier, une nouvelle activité s'est mise en place le jeudi, de 14 heures à 18 heures, dans la salle du 1^{er} étage à la mairie : il s'agit d'un atelier « Créativité » au cours duquel vous pouvez vous adonner à la création de bijoux, à la couture, à la broderie, au tricot et au crochet en toute convivialité et au fil des événements programmés dans la commune.

Pour l'année 2019, le prix du timbre reste à 16 €, inchangé depuis 2011. Nous remercions Madame le Maire (adhérente), les adhérents et les employés communaux qui nous apportent leur aide lors de nos manifestations. Merci aussi à ceux qui nous témoignent de leur sympathie tout au long de l'année.

Le bureau est composé de :
 ► Alain Martin, président ;
 ► Michèle Le Lann, trésorière ;
 ► Sylvie Martin, secrétaire.

Les membres du bureau et du conseil d'administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

Le président, Alain MARTIN

AMICALE DES PÊCHEURS D'ANGY

Comme chaque année et comme la tradition le veut, l'association des Pêcheurs d'Angy présidée par Damien Calmettes vous souhaite une très belle et bonne année 2019, et renouvelle pour cette année son



objectif de faire de notre bel étang un endroit familial, convivial où la passion de la pêche est accessible à tous.

Dans la continuité des projets mis en place l'année dernière, les bénévoles de l'association continueront le réempoisonnement de l'étang, son entretien et toutes les actions permettant de conserver ce site naturel aussi agréable, calme et paisible pour les habitants de notre beau village. Ainsi, le samedi 12 janvier dernier, 50 kg de black pass (de



la famille des perches), 200 kg de gardons et une trentaine d'Amours blancs (une sorte de carpe) ont été déversés dans les étangs. Cette opération qui a coûté 3 200 € porte à près de 12 000 € l'effort en réempoisonnement effectué par l'Amicale en deux ans afin de satisfaire ses adhérents.



LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir français est une association nationale créée en 1887 après la guerre de 1870 pour assurer l'entretien des tombes des soldats français morts pour la France. Parmi les 15 comités de l'Oise, celui de Bury couvre les 32 communes des anciens cantons de Mouy et de Nivillers, non seulement pour préserver les sépul-

tures mais aussi en tant que conseiller technique auprès des élus. Il travaille à la recherche des tombes des soldats portés disparus.

Les membres du comité, présidé par Pascal Rouyère par ailleurs conseiller municipal d'Angy, participent à toutes les cérémonies patriotiques ainsi qu'au ravivage de la flamme du tombeau du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à Paris une fois par an. Le comité sert de base de données pour les recherches des généalogistes ; ses membres se rendent dans les écoles et les collèges pour faire vivre le devoir de mémoire sur différentes périodes, 14-18, 39-45, guerre d'Algérie, et encadre des sections de jeunes sapeurs-pompiers de l'Oise pour la remise en état de tombes de

pompiers morts pour la France (*en photo au cimetière de Beauvais*).

En partenariat avec la municipalité d'Angy, le Souvenir français prépare une manifestation d'ampleur les samedi 24 et dimanche 25 août 2019 pour les 75 ans de la libération de la commune : inscription sur le monument aux morts du nom du pilote américain tué au « Fond de Lançon » le 25 août 1944, exposition prêtée par le Conseil départemental, camp américain reconstitué, bal en tenue d'époque, passage d'un avion de chasse, etc.

En cette fin de centenaire de la guerre 14-18, Pascal Rouyère remercie l'ensemble des habitants des communes concernées ainsi que les enfants des écoles pour leur participation aux différentes manifestations patriotiques, et les encourage à renouveler cet engouement lors des futures cérémonies.

Contact : www.souvenir-francais.fr ; par courrier en mairie de Bury.



FOOTBALL CLUB D'ANGY

Le football club d'Angy est ce qu'on peut appeler un club familial où le plaisir de jouer prime.

Nous avons étoffé l'effectif jeunes grâce à l'investissement du FC Angy et à l'effet Coupe du monde gagnée par l'équipe de France qui a eu un impact, car nous comptons plus de 100 jeunes licenciés avec la création de la section baby-foot constituée de 8 baby âge de 3/4 ans, 2 équipes U6/U7 âge 5/6 ans, 4 équipes U8/U9 âge 7/8 ans, 2 équipes U10/U11 âge 9/10 ans et 2 équipes U12/U13 âge 11/ 12 ans.

Nous avons participé à de beaux tournois en avril au Touquet sur un séjour de 2 jours pour les catégories U10/U11 et U12/U13.

En juin nos équipes U6/U7 et U8/U9 ont participé au très beau tournoi de Gouvieux où nous avons rencontré des clubs professionnels comme le renommé PSG et le LOSC Lille.

Avec l'aide des éducateurs et des dirigeants, nous avons organisé un stage de la Toussaint pendant les vacances scolaires pour nos jeunes licenciés avec une initiation au ping-pong où la mairie et l'association du tennis de table d'Angy nous ont prêté les locaux et le matériel.

Notons également une après-midi au foot en salle à FUN FOOT, notre partenaire, et bien sûr d'autres activités. Les petits comme les grands étaient ravis.

Les seniors sont plus d'une quarantaine de licenciés avec un âge moyen de 30 ans.

L'équipe fanion évolue en division 2 et l'équipe réserve évolue en division 4 avec comme coach Christophe Zanucci et Jessy Laneuville.

Les entraînements ont lieu tous les mercredis et vendredis, de 19 h 45 à 21 h 15 au stade Hector-Devos.

Nos vétérans comptent à ce jour plus d'une vingtaine de joueurs de 35 ans à une cinquantaine d'années.



Les entraînements se déroulent tous les jeudis soir, de 19 h 30 à 21 heures, et les matchs officiels se jouent les dimanches matins avec leur coach Pascal Sevestre.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, dirigeants, éducateurs, sponsors et la mairie d'Angy qui s'investissent pleinement pour le bon déroulement de la saison.



L'AUTRE RIVAGE

Pour cette année 2018, l'atelier d'écriture et de créativité « L'Autre rivage » a vu les jeunes concrétiser diverses réalisations :

■ A l'unanimité, il a été décidé de se lancer dans un deuxième projet personnel. Il s'agit tout simplement d'un livre ! Chacun, chacune choisit son thème d'étude. Il parle de son univers personnel. Ce projet au long fleuve est très diversifié puisqu'il comporte aussi bien de l'écriture que du dessin, de la peinture, de la calligraphie, des techniques mixtes d'arts plastiques – pour lesquelles les jeunes ont débordé d'imagination et de capacité d'abstraction.



■ En juillet s'est tenu un double événement : le stage « D'un art à l'autre » sur 3 jours et en résidentiel, suivi du traditionnel goûter lors duquel les parents viennent découvrir le fruit du travail d'une année, dans une ambiance à la fois conviviale



et émouvante puisque les élèves présentent chacun leurs projets. A noter que cette année, Madame le Maire nous a fait l'honneur de sa visite, pour la joie des jeunes et des parents.

Cette année, Valérie a choisi de présenter à ses protégés des artistes qui étaient exposés à Paris : TeamLab et l'art numérique, Zao Wou Ki, et Rothko. Ces derniers ont servi de tremplins pour des réalisations hautes en couleurs réalisées en extérieur, la météo ayant été exceptionnellement réjouissante.

■ Depuis la reprise de septembre, l'accent est mis – toujours en accord avec les jeunes - sur le dessin d'art : un cristal de roche, une théière, un coquillage de l'océan indien, etc. Bientôt ils vont expérimenter de dessiner de la main gauche ! Et le dessin au stylo-bille notamment...



Ils reprendront leur projet personnel au printemps.

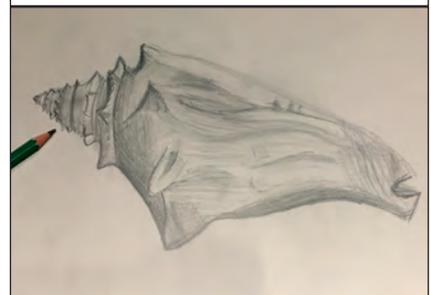
La curiosité et la joie de terminer la semaine par les arts plastiques et l'écriture font décidément le succès de cet atelier !



Précisons que désormais Valérie anime aussi des séances d'art-thérapie auprès de personnes handicapées dans un foyer de la région. Elle a en effet à cœur de transmettre les arts plastiques et la notion d'accompagnement auprès de nouveaux publics.



Elle a préparé également une exposition importante qui se tient jusqu'au 23 mars 2019 au centre culturel et associatif Le Domino à Méru. Elle est intitulée « Faire corps avec le vide ». Les jeunes sont conviés à cet événement dans une belle dynamique d'échange.



COMITÉ DES FÊTES

À la suite de deux départs, le comité des fêtes a renouvelé une partie de son bureau lors de son assemblée générale le 17 janvier 2019. Annie Debraine en est désormais la présidente. Les prochaines manifestations seront le Mardi-gras mardi 5 mars et la brocante dimanche 28 avril. Après la retraite aux flambeaux le samedi 13 juillet, la fête communale samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 juillet aura pour thème « la Nature ».



10 janvier, galette du 3^e âge. Le comité des fêtes a lancé l'année 2018 en réunissant 90 aînés pour partager la galette des rois. Ce moment convivial a été animé par les quatre musiciens de jazz de niveau international du Fred Debraine Quartet.



13 février, Mardi-gras. En frappant les pinatas yeux bandés, les enfants costumés ont libéré des kilos de friandises.



29 avril, brocante. Une soixantaine d'exposants ont bravé le mauvais temps pour exposer leurs objets sur la place.



13 juillet, retraite aux flambeaux. 130 personnes ont déambulé lampion en main avant de partager des gâteaux.



21 juillet, fête communale. Comme à l'accoutumée, les forains se sont installés sur la place Henri-Barbusse.

COMITÉ DES FÊTES / Suite



22 juillet, course cycliste. Après le magnifique feu d'artifice de la veille au soir, la course cycliste sur un nouveau parcours a séduit de nombreux spectateurs.



22 juillet, cavalcade. Dans la continuité du Bouquet, le comité des fêtes a choisi le Moyen-âge comme thème du défilé. Deux chars fleuris, trois groupes musicaux médiévaux et 70 villageois ont parcouru le village dans toute sa longueur.



22 septembre, loto. Près de 150 joueurs se sont partagés 2 500 € de lots de qualité dans une bonne ambiance.



27 octobre, dîner-spectacle. La troupe Aramis a entraîné les participants dans une rétrospective des années 1980.

COMITÉ DES FÊTES / Suite



27 octobre, soirée "Années 1980". Emmenés par les chanteurs Martine Ower, Gérard Morel et Jean-Louis, les spectateurs ont souvent quitté la table pour danser. Et l'un d'entre eux s'est même retrouvé sur scène en très galante compagnie...



31 octobre, Halloween. Remarquablement costumés, enfants et adultes ont été nombreux à investir la salle.



16 décembre, Noël des écoliers. Près de 300 petits et grands se sont bien amusés au fil des numéros du spectacle.



16 décembre, Noël des écoliers. Avant l'arrivée très attendue du Père Noël, les enfants ont reçu des ballons sculptés.



31 décembre, dîner-spectacle. Les spectateurs ont passé le Réveillon avec la troupe du transformiste Thony Lymer.

LA FLÈCHE AU VENT

Pour les archers de la 2^e compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent, l'année 2018 a été marquée par l'organisation d'un événement national, le Bouquet provincial. Près de 5 000 personnes, dont plus de 3 000 archers venant de toute la France, se sont déplacés dans notre village le dimanche 20 mai 2018 pour ce rendez-vous dont l'origine remonte au Moyen-âge. Deux douzaines de personnalités ont fait l'honneur d'assister à cette manifestation dont le point d'orgue après l'imposante parade a été la messe célébrée par l'évêque de l'Oise devant 1 200 personnes. Dans la foulée, de fin mai à mi-septembre, 200 archers d'une quarantaine de compagnies (sur les 1 600 participants) sont venus au jeu d'arc anglois concourir pour le Prix du Bouquet. L'apothéose a eu lieu le samedi 3 novembre quand 7 000 € de prix, sans oublier le vase de Sèvres offert par le Président de la République, celui de la Fédération française de Tir à l'arc et la statue de Saint Sébastien du musée de l'Archerie de Crépy-en-Valois, ont été remis à près de 300 tireurs de l'Hexagone. Retour sur les moments marquants de cette année qui restera dans les mémoires des archers anglois.



▲ **21 janvier : Saint Sébastien.** Comme le veut la tradition, les archers se sont rendus en cortège à l'église de Mouy pour assister à la messe de l'abbé Cordeiro au terme de laquelle ils ont distribué des morceaux de la brioche aux paroissiens. Au retour, ils ont partagé un repas avant d'être une vingtaine à participer au Tir de la Saint Sébastien dominé par Gabin chez les jeunes et Junior chez les adultes.



▲ **4 mars : Jean-Denis Masselin connétable.** Une délégation était à Coucy-les-Eppes (Aisne) où la compagnie a fait de Jean-Denis Masselin son connétable.



▲ **1^{er} avril : Tir de l'abat-oiseau.** Ils étaient une vingtaine à vouloir devenir le 4^e Roy de la compagnie ou le 3^e Roitelet. Chez les jeunes, à la 58^e flèche, Marie Callard a touché pour la seconde année de suite le volatile coloré. Et chez les adultes, pour la seconde fois en quatre ans, c'est Marie-Chantal Noury, aussi maire de la commune, qui a été sacrée Roy de la compagnie à la 34^e flèche. Elle a alors ouvert l'assemblée générale durant laquelle Cyril Noury a été reconduit comme Capitaine.



► **26 avril : présentation du Bouquet à la presse.** Les représentants des journaux locaux sont venus en mairie prendre connaissance du programme du Bouquet provincial et découvrir en avant-première les assiettes réalisées pour la circonstance.

► **1^{er} mai : Marie et Marie-Chantal aux Roys de France.** Comme depuis des années, c'est à Vic-sur-Aisne (Aisne) que les Roys de nombreuses compagnies se sont retrouvés pour désigner le Roy de France après un tir à la perche. Marie a affronté 38 jeunes adversaires en matinée, et Marie-Chantal 90 tireurs l'après-midi.
► **8 mai, 14 juillet et 11 novembre : cérémonies patriotiques.** Les archers de La Flèche au vent sont toujours présents aux cérémonies officielles.



▲ **16 mai : réception du vase du Président.** Marianne-Frédérique Pussiau, sous-préfète de Clermont, a apporté à Angy le vase de Sèvres offert par le Président de la République qui récompensera le meilleur tireur du Prix du Bouquet en arc classique. Une assiette du Bouquet lui a été remise avant qu'elle n'aille découvrir le jeu d'arc Guy Faizelot.



LA FLÈCHE AU VENT / Suite



▲ **20 mai : le Bouquet provincial.** Angy a été la capitale de l'archerie française en abritant un rendez-vous remontant au Moyen-âge. Près de 5 000 visiteurs dont au moins 3 000 archers, 315 porte-drapeaux, deux douzaines de personnalités, la messe célébrée par l'évêque de l'Oise, une vingtaine d'exposants au village médiéval, ce Bouquet provincial qualifié « *d'exceptionnel* » par Tir à l'arc magazine a bénéficié d'un temps magnifique.

► **26 mai : inauguration du jeu d'arc de Romainville.** Une délégation angyloise était en Seine-Saint-Denis pour l'ouverture du Beursault de la compagnie de Romainville.



▲ **1^{er} juin : les bénévoles remerciés.** Sans eux, l'organisation du Bouquet n'aurait pu se faire correctement. Près de 80 personnes d'Angy et même d'autres communes ont permis et largement concouru à la réussite de la manifestation comme l'a rappelé le Capitaine Cyril lors d'un pot de remerciement.



▲ **3 juin : coup d'envoi du Prix du Bouquet.** Ils auront été 200 de 40 compagnies (sur les 1 600 concurrents) à choisir le jeu d'arc d'Angy pour participer au Prix du Bouquet. Les premiers en piste ont été nos voisins de Cires-lès-Mello.

► **23 juin : participation au Prix du Bouquet.** C'est à Montmerle, au sud de Mâcon (Ain), que Cyril, Marie-Chantal et Frédéric ont concouru pour le Prix du Bouquet afin de remercier les membres de cette compagnie éloignée d'avoir accepté d'ouvrir leur jeu pour l'épreuve.



▲ **9 septembre : premier archer handicapé.** Membre de la compagnie de Bagnolet en lice pour le Prix du Bouquet, Jean-Marc a été le premier archer en fauteuil roulant accueilli au jeu d'arc totalement accessible à tous.

► **6 et 7 novembre : classement du Prix du Bouquet.** « Piger les marmots », c'est mesurer les petites cartes placées au centre des cibles et retirées à chaque flèche considé-



▲ **8 septembre : 6^e tir aux peluches.** Le concours fétiche de la compagnie depuis six ans a encore suscité la curiosité de tireurs novices, mais également celle d'archers confirmés puisque Romuald et Jérôme, de la compagnie de Montmagny-Deuil, ont passé la journée sur place. Des invités performants car ils ont été récompensés lors de la remise des prix.

rée comme excellente pour servir de témoin de l'endroit de l'impact. En une matinée, un groupe de juges d'une dizaine de compagnies ont départi les meilleurs tirs, parfois au dixième de millimètre ! Pendant le week-end, un autre groupe a établi les classements définitifs du Prix du Bouquet en fonction du sexe et de l'âge des tireurs, et des arcs utilisés.

LA FLÈCHE AU VENT / Suite



▲ **13 octobre : aux Journées des facteurs d'arcs.** Kévin Noury et Guillaume Outtertyck ont assuré une initiation à l'arc droit lors des 3^e journées des facteurs d'arcs au musée de l'Archerie de Crépy-en-Valois.



▲ **3 novembre : remise des Prix du Bouquet.** Près de 150 archers d'une quarantaine de compagnies ont assisté à la remise des récompenses du Prix du Bouquet. En mobilisant plus de 1 600 archers sur quatre mois dans une trentaine de jeux d'arc, ce concours est de fait la plus importante compétition de tir à l'arc de France. Après les discours, 300 tireurs devaient être distingués par une dizaine de personnalités. Le sénateur Olivier Paccaud a donné le vase de Sèvres offert par le Président de la République à Séverine Saguez, d'Eronnelle (Somme). Auparavant, Cyril Noury avait remis au président du Lions club de Villers-Saint-Paul un chèque de 500 € tiré des bénéfices de l'événement pour concourir à la lutte de ce club service contre le diabète.



▲ **3 novembre : réunion des Capitaines de Bouquets.** Dans la mairie d'Angy avant la remise des Prix du Bouquet, les représentants d'une demi-douzaine de compagnies ayant déjà organisé un Bouquet provincial ont évoqué avec le Trésorier de la Fédération française de Tir à l'arc toutes les améliorations possibles qu'il conviendrait d'apporter à cette manifestation séculaire.



▲ **18 novembre : 3^e Tir aux marrons.** Comme lors du Tir aux peluches, la compagnie a reçu la visite de trois archères de Pontoise intriguées par l'épreuve et désireuses de découvrir l'arc droit. La fréquentation a été forte avec une quarantaine de visiteurs et une trentaine de participants qui ont visé les sacs de marrons pour emporter des produits d'automne.



▲ **8 décembre : présence au Téléthon.** Pour la deuxième année de reprise de cet événement à l'initiative de l'AJLA, la compagnie s'est fait un devoir d'apporter son soutien au Téléthon en assurant une initiation à l'arc droit.

Site : www.fleche-perdue.com

